

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-deuxième séance – Mercredi 3 novembre 2004, à 20 h 30

#### **Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Linda de Coulon*, *M. Jean-Marie Hainaut*, *M<sup>mes</sup> Annina Pfund*, *Bérengère Rosset* et *M. Eric Rossiaud*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2004, à 17 h et 20 h 30, et samedi 13 novembre 2004, à 8 h et 10 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai à vous faire une communication que je répéterai tout à l'heure, lorsque nous serons tous présents dans cette enceinte. Je tiens à vous signaler que M. Hercod s'est fait subtiliser sa veste lors de la séance plénière d'hier. Cela signifie soit que l'un ou l'autre d'entre vous a confondu cette veste avec la sienne – mais tel n'est apparemment pas le cas, puisqu'elle n'a pas été rendue – soit, ce qui est plus grave, qu'il y a des vols dans la salle des pas perdus. Je tiens à vous en avertir. Pour l'instant, nous ne pouvons que constater le phénomène.

## 3. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 juin 2004, sur la pétition intitulée: «Sauvons Rhino» (P-94)<sup>1</sup>.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

A la suite de la pétition P-94, demandant aux autorités de la Ville de Genève de tout mettre en œuvre pour réaliser le projet Rhino, le Conseil municipal, suivant le préavis donné par la commission des pétitions, a accepté celle-ci le 9 juin 2004.

Notre Conseil a déjà répondu, le 11 février 2004, à la motion M-409 qui demandait au Conseil administratif de bien vouloir entreprendre des démarches auprès de la société Vergel Casa SA dans le but d'acheter l'immeuble dit «Rhino» sis à l'angle des boulevards de la Tour et des Philosophes. Dans sa réponse du 11 février 2004, le Conseil administratif expliquait que le mandataire de Vergel Casa SA et de M. Michael Schroeder avait formellement indiqué au Conseil administratif que les propriétaires des immeubles boulevard de la Tour 12-14 et boulev-

---

<sup>1</sup> Rapport, 226.

vard des Philosophes 24 avaient l'intention formelle d'obtenir une autorisation de construire et de procéder à la rénovation projetée des bâtiments, ceux-ci n'étant pas à vendre.

Notre Conseil a pris acte de cette déclaration et il a indiqué aux propriétaires qu'il restait à disposition, à l'occasion d'un changement de circonstance éventuel, pour une discussion en vue d'un transfert de la propriété des immeubles.

En l'état, la situation n'a pas beaucoup changé.

On relèvera toutefois que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a autorisé la rénovation de cet immeuble et qu'un recours a été déposé par l'Asloca et l'Association Rhino ainsi que par deux habitants de l'immeuble 12, boulevard de la Tour, auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions.

Ce recours est fondé sur les dispositions de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation pour l'essentiel.

Toutefois, le dépôt de ce recours n'a pas modifié, à notre connaissance, la position de la propriétaire et, pour cette raison, il y a lieu, en l'état, d'attendre l'issue juridique qui sera donnée à cette procédure de recours. Comme déjà expliqué antérieurement, le Conseil administratif reste attentif à ce dossier et, dans la mesure du possible pour les autorités municipales, continuera d'agir dans le sens souhaité par le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*Christian Ferrazino*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). L'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) prend acte de la position du Conseil administratif, mais regrette le manque de conviction que l'on sent très clairement dans la réponse que nous avons reçue. Nous aurions souhaité, de la part de nos autorités, un peu plus de résolution dans cette affaire, car rien pour le moment ne laisse penser que la société Vergel Casa SA soit en mesure de mener à terme son projet immobilier. L'Association Rhino, l'Asloca et deux habitants de l'immeuble du boulevard de la Tour ont, comme chacun sait, déposé un recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions.

Je ne comprends pas l'obstination de M. Schroeder qui, dans cette affaire, tient à se mettre à dos une bonne moitié des milieux politiques et associatifs genevois. Je crois qu'il est temps pour lui de passer à autre chose et de laisser la porte

ouverte à des solutions qui prennent en compte le désir des habitants de ces immeubles de continuer une expérience de vie associative dont on parle dans toute l'Europe.

J'en profite pour dire à nouveau que, pour nous, Rhino a un droit de préemption sur ces bâtiments et que les propriétaires successifs ont fait preuve, pendant des années, d'une absence totale de responsabilité en ce qui concerne les droits et devoirs que toute société immobilière se doit d'avoir à l'égard de ses locataires.

**4.a) Motion de M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour un plan lumière en ville de Genève» (M-473)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'importance d'un concept d'éclairage urbain pour valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics en ville de Genève;
- le rôle de Genève sur le plan international;
- la concurrence de plus en plus vive entre les villes et l'effort de plusieurs d'entre elles sur le plan de la valorisation urbaine;
- les concepts d'éclairage urbain développés par les villes de Lyon, Barcelone et Zurich, notamment;
- les progrès en matière d'économie d'énergie dans les systèmes d'éclairage urbain,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- établir et présenter un plan lumière susceptible de mettre en évidence des richesses architecturales durant la nuit et d'améliorer la sécurité et le confort de toutes et tous;
- profiter de cette occasion pour mieux utiliser les sources de lumière;
- poursuivre l'effort qui vise à proposer des solutions de remplacement économiques et écologiques dans les systèmes d'éclairage.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 244.

**4.b) Motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggin: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?» (M-476)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Patrice Reynaud concernant l'éclairage des préaux des écoles (séances des 8 et 9 juin 2004);
  - que l'option développée par le Conseil administratif peut avoir des répercussions tant sociales qu'environnementales;
  - que cet objet mérite mieux qu'une simple décision unilatérale du Conseil administratif, non mandaté par le Conseil municipal,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- engager un véritable débat sur l'éclairage systématique ou non des lieux publics pendant la nuit;
  - engager une véritable réflexion sur un possible gel des consommations de fluides par la Ville de Genève.

**4.c) Motion de M. Roberto Broggin: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain» (M-485)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les changements de luminaires auxquels se livre actuellement le Service municipal de l'éclairage public dépendant du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public (SAUEP);
- la participation des Services industriels de Genève à cette opération par la mise à disposition de leur logistique, camions-échelles, main-d'œuvre;
- le changement quantitatif et qualitatif induit par les nouveaux éclairages dans l'espace urbain;
- la nécessaire différenciation d'éclairage que nécessitent les diverses rues et places de notre ville;
- les économies énergétiques qu'un nouvel éclairage peut apporter;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 244.

<sup>2</sup> Annoncée, 1695.

- la qualité qui doit résulter d'un nouvel éclairage;
- le coût de cette opération et ses répercussions financières;
- l'existence de schémas et de «plans lumière» du SAUEP;
- l'annonce d'un recensement sur le système d'information du territoire genevois;
- l'inscription au 1<sup>er</sup> plan financier d'investissement 2004-2015 de nombreux investissements pour les années à venir,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que soit présenté le concept général de l'éclairage public en ville de Genève et qu'en soient définis les objectifs.

**Le président.** Nous allons discuter de ces trois motions liées en un même débat, mais nous les voterons chacune séparément. Je donne d'abord la parole aux auteurs de la motion M-473.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S).** L'intérêt pour la problématique de la lumière n'est plus à démontrer, comme en témoignent les trois motions à l'ordre du jour ce soir. Toutefois, j'aimerais apporter des compléments d'information susceptibles d'expliquer l'importance que le groupe socialiste, auteur de la motion M-473, accorde à cette question. Je vais partir d'un simple constat en reprenant les propos d'un concepteur lumière, Laurent Frachard, selon lesquels, même vue de la fenêtre, la ville se vit aussi la nuit. Cette remarque semble peut-être très banale mais, finalement, elle a toute son importance. En effet, l'enjeu est ici de montrer que la lumière a une puissance expressive extrêmement importante pour l'ensemble des habitantes et des habitants d'une ville; chacun d'entre nous, selon ses expériences, peut s'apercevoir que l'espace public qu'il parcourt véhicule du sens; il est un lieu de mémoire, de sensations, d'esthétique que la lumière peut mettre en jeu.

Notre motion ne s'inspire de rien d'autre que de projets en cours ou réalisés selon le plan lumière de Zurich, par exemple, qui trouve lui-même sa source dans le modèle fameux de Lyon, où on a su allier une politique architecturale et urbanistique à une politique de mise en jeu de la lumière. Le plan lumière de la Ville de Zurich a reçu l'approbation de son exécutif au printemps dernier et, d'ici à janvier 2005, ce n'est pas moins de quatre projets d'illumination des ponts sur la Limmat, un viaduc au Kreis Fünf et une gare de banlieue qui seront réalisés.

Un manuel d'utilisation a été publié à l'usage de celles et ceux – y compris les privés – qui seront amenés à s'occuper d'éclairage. On peut penser aux commerçants, aux hôteliers, qui ont intérêt à mettre ainsi leur ville en scène.

L'idée de cette motion est donc de mettre en valeur les richesses architecturales durant la nuit, mais je ne parle pas uniquement des monuments ou des édifices remarquables, car il s'agit surtout d'améliorer, par là même, le sentiment de sécurité et de confort des usagers de l'espace public et, au fond, de susciter chez eux le plaisir d'être dans la ville.

On peut relever que, dans tous les projets concernés, les structures urbaines illuminées deviennent des éléments importants d'orientation dans la nuit, et que des quartiers souvent peu valorisés ou à l'image assez dégradante ont été revalorisés par un éclairage approprié. On peut citer l'exemple français de La Courneuve ou celui du Kreis Fünf, à Zurich. En fait, la perception de la ville change en fonction de son éclairage, et on peut dire que, la nuit, ce dernier met en évidence des aspects visibles de jour, sans pour autant dénaturer les sites. Le processus de mise en place de tels projets à Zurich devrait durer une dizaine d'années, d'où la nécessité de ce que l'on a appelé un plan lumière.

Nous pourrions établir un parallèle avec le réseau genevois des espaces verts ou des espaces piétonniers, dont on constitue peu à peu le maillage. Il est donc important d'avoir un plan permettant une vision d'ensemble, où l'éclairage n'est plus considéré simplement comme un élément purement fonctionnel, un équipement choisi sur catalogue et installé, mais où la lumière participe pleinement de la politique urbaine de la Ville. Cette recherche de qualité est un atout, comme l'ont bien compris Barcelone et Lyon – je pense notamment au parc de Gerland, que nombre de membres de la commission des travaux et de celle de l'aménagement et de l'environnement ont visité au printemps dernier lors de leur voyage dans cette dernière ville. J'ajoute qu'à Berne, Bâle et Lausanne on a aussi commencé à évoquer cette problématique de la lumière.

Sans verser dans l'imitation, bien sûr, nous pourrions nous inspirer de l'expérience lyonnaise, des critiques émises à ce sujet et des projets que cette Ville a peu à peu concrétisés. Nous pourrions également suivre l'exemple de certaines communes genevoises – je pense notamment à celles des Trois-Chêne qui, alliées à des communes françaises, ont élaboré il y a quelques années le concours «Espace-rue», où Laurent Frachard, le concepteur lumière que je citais tout à l'heure, a participé à un projet. Tout le réseau de trams reliant les Trois-Chêne aux communes françaises a été mis en valeur par ce concept même de lumière.

On voit donc bien l'intérêt tout à fait évident de révéler l'existant par la couleur et par la lumière, ce qui permet à la ville de se donner des rythmes diurnes et nocturnes. Ce plan lumière que nous appelons de nos vœux est évidemment une mesure de politique urbaine.

En ce sens, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que motionnaires, nous ne pouvons que vous recommander de travailler sur cette motion, d'élaborer un plan lumière en vous inspirant non seulement des expé-

riences existantes, je le répète, mais également des critiques formulées à leur sujet, afin de faire de Genève une ville qui se met vraiment en concurrence avec les autres villes, mais dans le bon sens du terme, selon l'aspect qualitatif.

**Le président.** Je donne maintenant la parole aux auteurs de la motion M-476.

**M. Damien Sidler (Ve).** J'imagine que nous avons déposé cette motion pratiquement au même moment que celle des socialistes qui vient de nous être présentée. Nous rejoignons leur idée d'avoir un plan lumière pour Genève et nous comprenons leur motivation pour embellir la ville. Néanmoins, leur motion M-473 ne nous semble pas suffisante, car elle omet un point important – en tout cas aux yeux des Verts. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous vous en doutez certainement, il s'agit de l'aspect énergétique du problème, qui nous concerne tout particulièrement.

Nous avons été surpris, au cours des derniers mois, voire des derniers semestres, de constater que le Conseil administratif adoptait, sans que nous en ayons vraiment débattu, différentes propositions visant à éclairer tel ou tel préau pour répondre à un certain sentiment d'insécurité. Nous nous y sommes souvent opposés, car nous nous demandons, finalement, où nous allons et quelle réflexion globale est menée sur ce problème.

C'est dans ce sens que nous avons déposé notre motion M-476, axée sur les bonnes questions, à savoir non seulement l'esthétique et la sécurité, mais également l'énergie et la consommation électrique. Il s'agit notamment de savoir quel éclairage on veut à quel endroit – c'est-à-dire quelle qualité d'éclairage, car il en existe différentes sortes: il y a des lumières très bleues, d'autres très jaunes et qui n'ont pas les mêmes qualités. Nous devons aussi savoir quelle intensité lumineuse, quelle densité des points lumineux nous voulons; on sait que ces facteurs ont tendance à augmenter en ville de Genève. Mais jusqu'où voulons-nous aller? Quel type d'énergie entendons-nous utiliser pour alimenter l'éclairage public? Pourquoi ne pas améliorer la qualité de celle qui est utilisée dans ce but? Et, finalement, quel montant sommes-nous prêts à y consacrer? Toutes ces questions n'ont jamais été vraiment discutées par notre plénum; ce sont des éléments qui se sont peu à peu ajoutés, sans que le Conseil administratif ou les services de la Ville prennent le temps de nous expliquer leur vision globale de la question. C'est donc pour cette raison que nous souhaitons aujourd'hui la connaître.

La consommation spécifique des éclairages pourrait avoir tendance à diminuer en ville de Genève mais, en fait, elle est automatiquement compensée par l'augmentation des points lumineux dont j'ai parlé tout à l'heure, ce qui nous

conduit à une espèce de statu quo; nous trouvons cela dommage. Je me souviens que ce plénum a voté, il y a une année, la proposition PR-311 pour octroyer une subvention à l'association E3, afin qu'elle fasse du *relighting* à Cuba en essayant de réduire la consommation électrique pour en tirer des gains au niveau économique. Je remarque cependant, à voir la politique proposée par la Ville au niveau de l'éclairage, que nous sommes incapables d'appliquer les mêmes préceptes que ceux que nous avons voulu recommander à Cuba. Je pense donc qu'il y a du travail à faire dans ce sens. Il est intéressant de noter également que, durant les cinq à dix dernières années, les points lumineux ont augmenté en ville de Genève comme dans le reste du canton, qui a réussi à diminuer sa consommation d'énergie, ce que notre municipalité ne fait pas.

Je cite encore en exemple un cas qui nous semble un peu absurde, celui du boulevard d'Yvoy. Cette petite rue n'a de boulevard que le nom, et il n'y passe pas grand monde la nuit, ni beaucoup de voitures; en outre, peu d'animations l'égaient. Mais allez voir cet endroit de nuit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: avec les nouveaux éclairages, on a simplement réussi à y recréer le jour en pleine nuit! Pour ma part, je me demande si la ville va être éclairée ainsi partout dans dix ans, ce qui nous semble quand même un peu absurde. Or, si l'on passe dans la rue des Bains, qui se trouve à côté et est éclairée normalement, on a été tellement ébloui au boulevard d'Yvoy qu'on a l'impression qu'il fait nuit! Mais en ne circulant que dans la rue des Bains, on n'aura jamais ce problème, parce que nos yeux s'adaptent parfaitement à une luminosité plus faible. Autrement dit, nous aimerions savoir si toute la ville va être comme le boulevard d'Yvoy, où nous subissons tout de même des pertes énergétiques incroyables. Même si ces nouveaux éclairages consomment moins que les anciens, nous pensons qu'il est encore possible de faire aisément des économies en diminuant la luminosité pour que les gens profitent aussi de la nuit, puisque, a priori, on dort la nuit, comme la faune de la ville. On peut donc diminuer ce type d'éclairage sans nuire à la sécurité. En disant cela, je parle de certains endroits où une telle mesure est applicable, et je ne mets pas du tout en cause l'idée consistant à embellir ou à sécuriser la ville.

Nous rejoignons donc les socialistes sur un point, à savoir l'idée d'une vision globale de l'éclairage urbain, mais nous y ajoutons le souci du coût énergétique, qui nous semble très important, et la nécessité de savoir ce que nous voulons vraiment en la matière.

**Le président.** Je donne la parole à M. Broggin, auteur de la motion M-485.

**M. Roberto Broggin (Ve).** Je constate que la question de la lumière intéresse subitement le Conseil municipal, et c'est fort heureux. Si j'ai déposé la motion

M-485, c'est en raison du constat que nous sommes en train de vivre une mutation de l'éclairage dans notre ville. Ce printemps, j'ai posé au Conseil administratif la question écrite QE-143 à ce sujet concernant la rue du Cendrier, et j'ai reçu une réponse qui ne me satisfaisait pas. Après quelques recherches, je me suis rendu compte que, depuis douze ans que je siége au Conseil municipal, nous n'y avons pas parlé de la lumière; et, pourtant, c'est un élément important pour une ville. Je me suis dit que cela méritait réflexion, ce qui m'a très logiquement conduit aux Archives municipales – et vous savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que j'aime bien m'y rendre.

Je suis tombé sur des documents remontant à 1843, lors des premières séances du Conseil municipal, qui siégeait dans cette même salle. Le problème de l'éclairage – au gaz, à l'époque – était de ceux qui préoccupaient vivement l'administration de la Ville, l'ancienne Chambre municipale, qui datait de 1838-1839; notre régime actuel, lui, remonte à 1842.

L'éclairage de notre cité est donc l'une des premières questions dont le Conseil municipal se soit saisi. Le Conseil administratif d'alors ne tarda pas à porter son attention sur cet aspect important du service municipal; il constitua donc une commission d'experts ayant pour mandat d'examiner tous les documents recueillis par la Chambre municipale et de lui adresser un rapport détaillé sur cet objet. C'est ainsi que deux commissaires, MM. Darier et Empeyta, furent chargés d'aller quérir des informations dans d'autres villes, à Lyon, Saint-Etienne, Vienne, Valence, Grenoble et Chambéry. Le problème n'était pas simple et ils ont dressé un catalogue de 71 questions afférentes à l'éclairage. Je ne vais pas en dresser la liste – nous pourrions l'examiner en commission, si cela vous chante, Mesdames et Messieurs – mais seulement vous en citer quelques-unes. Par exemple, il y avait les avantages ou inconvénients moraux et sanitaires, ou encore une préoccupation très écologique, à savoir l'action des filtrations sur les sources et sur la végétation. Nous devons donc admettre que nous n'avons rien inventé et l'histoire nous apprend que nos prédécesseurs avaient les mêmes soucis que les nôtres.

C'est ainsi que nos deux commissaires partirent, au mois de décembre 1842, et qu'ils dressèrent un rapport et un catalogue sur la question dont ils étaient chargés. Pour le bon mot, je vous signale qu'ils ont constaté que l'éclairage pouvait présenter certains avantages moraux, qui consistent dans une assistance «plus facile de la police pendant la nuit, et dans l'éloignement de certaines habitudes immorales qui redoutent la lumière»... Mais ils ont également constaté que l'éclairage urbain avait des inconvénients, par exemple auprès des ouvriers travaillant dans les usines à gaz, où des cas d'ophtalmie dus à de mauvaises manipulations ont été relevés. Voilà pour la réflexion de 1843 et les problèmes de l'éclairage au gaz.

Nous arrivons en 1896, où le Conseil municipal fut à nouveau saisi de cette épineuse et grande question, car nous allions passer à l'électricité. Une convention fut même signée avec les trois communes voisines des Eaux-Vives, du Petit-Saconnex et de Plainpalais, qui n'étaient pas encore réunies à la Ville de Genève, même si le réseau, lui, était commun. Une commission ad hoc fut créée, qui aboutit à la solution de l'éclairage électrique, en fonction, bien sûr, de différentes réglementations dûment réfléchies.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai cité tout à l'heure l'aspect environnemental, important dans cette réflexion. C'est pour cette raison que ma motion M-485 demande que nous soit présenté un concept général d'éclairage public en ville de Genève avec des objectifs définis. L'aspect environnemental est important, je le répète, et il doit figurer parmi les éléments pris en compte dans ce cadre. Nous savons que peu de recherches ont été menées sur la pollution lumineuse, longtemps passée inaperçue. Très peu d'études scientifiques l'ont finement étudiée ou évaluée.

Il convient néanmoins de soulever les points suivants. L'éclairage artificiel nocturne peut troubler les rythmes biologiques en dérégulant les horloges internes et certains processus hormonaux, y compris chez l'homme. La lumière a également un aspect qui attire ou fascine certaines espèces animales, transformant ainsi les sources lumineuses en de véritables pièges. Ce sont des points que nous devons avoir à l'esprit lors de notre réflexion.

Les astronomes se soucient, eux aussi, de la pollution lumineuse, car nous voyons de plus en plus mal les étoiles et la lune, notre couverture et notre éclairage naturels. Il y a un siècle et demi, en période de pleine lune, la lumière n'était pas allumée, par souci d'économie d'énergie; c'était simplement une habitude, car la notion de vision était différente de la nôtre aujourd'hui. Bien entendu, je ne vais pas vous proposer ici, ce soir, une nouvelle application de cette mesure, mais je tenais à faire ce rappel historique pour souligner combien la situation évolue. Dans une interview parue dans le journal *dimanche.ch* – quand il existait encore – le professeur Gilbert Burki, de l'Observatoire de Genève, nous parlait de la pollution lumineuse et regrettait que la législation de contrôle ne soit pas assez sévère. Il ajoutait que nous souffrons, en Europe, de la pollution lumineuse depuis une vingtaine d'années et que ce phénomène va en s'aggravant.

J'ai consulté récemment le site internet de l'Etat et les différents plans existants. Or il existe un plan directeur de la Ville de Genève intitulé «Schéma directeur sodium», dont j'ai une copie ici. On remarque que seuls les axes principaux destinés aux automobiles sont pris en compte dans ce plan. Alors, allons-nous installer un éclairage spécifique pour les automobiles? Peut-être... Mais cela va-t-il les inciter à circuler plus vite ou, au contraire, en fournissant un éclairage incitant les conducteurs à rouler plus lentement, contribuer à la modération de la

circulation? Voilà encore une réflexion que nous devons avoir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous acceptez de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, à laquelle, je crois, les auteurs des motions M-473 et M-476 souhaitent également renvoyer ces dernières.

M. Damien Sidler a mentionné tout à l'heure le changement d'éclairage au boulevard d'Yvoy, et je vous ai parlé de la rue du Cendrier, mais il existe d'autres cas analogues. J'ai discuté avec les représentants des Services industriels de Genève (SIG) – lesquels constituent, comme vous le savez, une régie appartenant auparavant à la Ville de Genève mais maintenant autonome. En effet, c'est eux qui procèdent au changement des luminaires à Genève. Il faudra demander au Conseil administratif quels sont les accords régissant le fait que la décision de changer les ampoules ou les luminaires appartient à la Ville, alors que l'opération elle-même relève des SIG.

Ces personnes m'ont expliqué que les lumières actuelles étaient plus «flash». J'ai demandé ce que cela signifiait et on m'a répondu qu'il s'agissait d'une amélioration. Mais celle-ci consiste-t-elle à éclairer de jour toutes les rues de Genève? Nous poserons la question. Je disais au début de mon intervention que, depuis douze ans que je siège dans ce Conseil municipal, nous n'avons pas discuté de la lumière – si j'ai bon souvenir, ce n'est pas tout à fait vrai, car je me rappelle que nous en avons une fois débattu à propos de l'éclairage autour du bâtiment de l'Usine, que le Conseil municipal avait alors voulu augmenter dans cette zone très sombre; cette demande émanait également de l'Association Usine. En effet, l'installation de lumières plus «flash» à cet endroit répondait à un souhait réel. Mais je ne crois pas qu'il vaille la peine de généraliser ce procédé dans l'ensemble de la ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de vous proposer de renvoyer cette motion M-485 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, je vous cite ce beau mot de Louis Aragon: «Il n'y a pas de lumière sans ombre...»

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Comme l'ont dit certains orateurs il y a un instant, l'importance de l'éclairage dans la ville n'est plus à souligner, surtout pour une cité où la lumière figure dans la devise. Je rappelle – mon collègue Ferrazino va peut-être le faire lui aussi dans un instant – que la Ville de Genève a adhéré en 2001 à l'association des villes de lumières intitulée Lighting Urban Community International (LUCI), sous l'égide de la Ville de Lyon, spécialiste en la matière, comme l'a dit Nicole Valiquier Grecuccio.

Pour ma part, je me contenterai de parler de ce que nous faisons essentiellement dans les parcs et mon collègue Ferrazino, dont le département comporte le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, évoquera ce qui se fait ou va se faire au niveau des bâtiments publics et de l'éclairage des rues.

Nicole Valiquer Grecuccio a eu raison de souligner, comme ses propos le laissent entendre en filigrane, le changement selon lequel, depuis quelques années, l'esthétique est de plus en plus alliée à une certaine fonctionnalité. En effet, l'éclairage souligne les qualités des bâtiments et des arbres, notamment, et, petit à petit, grâce à cette recherche esthétique, on peut se passer des lampadaires, ces lumières habituelles à l'aspect purement fonctionnel et parfois un peu froid.

Quelles expériences ou actions la Ville a-t-elle menées dans un passé récent, ou entend-elle mener dans un futur proche? Au printemps 2004, notre ancienne collègue Renate Cornu et d'autres conseillers municipaux m'ont interrogé au sujet du Festival Arbres et Lumières, qui se déroule à la fin de l'année civile. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux vous annoncer que, du 2 décembre 2004 au 9 janvier 2005, aura lieu la quatrième édition de ce festival. Cette année, il concernera 13 sites et non pas uniquement l'île Rousseau, comme l'an passé, où cette décision était liée à la crise traversée par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), comme je l'avais dit dans cette enceinte. Nous allons vraiment, au propre et au figuré, redonner un peu, et même beaucoup, de lustre à ce festival sur ces 13 sites, avec la participation d'artistes fort connus.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio a parlé de Laurent Frachard, qui avait éclairé l'un des arbres de l'édition 2001 dudit festival. J'ouvre ici une petite parenthèse pour vous dire que je me réjouis de constater que la *Tribune de Genève*, qui avait parfois envoyé quelques piques contre le Festival Arbres et Lumières, a repris l'essentiel de l'éclairage de Yann Kersalé installé en 2002 sur l'île Rousseau pour lancer sa nouvelle formule éditoriale. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, comme le disait Claude Ketterer...

Cette année – je le signale à l'intention des Verts – nous lancerons avec les SIG, sponsor principal du festival, des expériences d'économie d'énergie. Les SIG – étant membre de leur conseil d'administration, j'y entends aussi ce type de discours – sont très soucieux de faire des recherches sur l'économie d'énergie et je pense que ce genre de festivals peut aussi conduire à un changement des mentalités vers ce que souhaitent à juste titre certains Verts.

Sur ce plan, il faut tenir compte de deux aspects dont les écolos ont parlé. Le premier est celui de l'économie d'énergie. A ce sujet, je vous renvoie à un rapport réalisé à la demande de Bertrand Delanoë par M. Contassot, un Vert, adjoint au maire de Paris, concernant l'éclairage des parcs et l'éclairage public à Paris, en

tenant compte de cet impératif. Ce document contient toutes sortes de conclusions intéressantes pour nous. Damien Sidler a évoqué l'action de l'association E3, que nous avons soutenue à hauteur de 300 000 francs. Je rappelle que la municipalité, lors du Festival Arbres et Lumières de 2001, avait éclairé un grand séquoia des Bastions; dans ce cadre, un artiste avait travaillé avec les SIG sur l'économie d'énergie. On parvenait ainsi à stocker l'énergie solaire pendant la journée, même en hiver, et à la réutiliser la nuit. Cela ne coûtait pratiquement rien et la dépense d'énergie était presque nulle.

Le deuxième aspect, celui de la faune, est lui aussi à prendre en considération. Le rapport Contassot nous donne des informations très intéressantes. La plupart des oiseaux, la nuit, ne nichent pas en ville, mais plutôt à l'extérieur, on le sait. En effet, l'atmosphère de la ville est déplaisante pour eux et, en général, ils s'abritent ailleurs. Cette remarque paraît un peu anecdotique et légère, mais je peux vous procurer ce rapport, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et vous verrez que les conclusions de son auteur sont tout à fait intéressantes et dignes d'être prises en considération.

J'ajoute que d'autres expériences sont en cours dans les parcs. Je pense notamment à l'artiste québécois Pierre Thibault – qui a lui aussi participé récemment au Festival Arbres et Lumières – avec lequel nous allons lancer une expérience d'illumination du Jardin anglais avec, selon sa proposition, un mobilier urbain et des bancs intégrant la lumière.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que le Conseil administratif vous invite, le 9 novembre prochain, à l'illumination de l'Hôtel Metropole. C'est une autre expérience interdépartementale vraiment intéressante que nous lançons, qui pourra peut-être jeter des ponts vers l'avenir. Voilà ce que je voulais dire concernant les parcs et ces manifestations que nous organisons et que vous nous avez demandé de renforcer. Je crois que nous vous avons entendus, et j'espère que vous participerez au succès de cette quatrième édition du Festival Arbres et Lumière, favorisant ainsi toutes les expériences que nous essayons de mener dans ce cadre en vue d'un éclairage public non seulement esthétique et de qualité, mais aussi soucieux de l'environnement, comme nous le souhaitons tous.

**M. Alexis Barbey (L).** «Lumière» et «transparence» sont vraiment les maîtres mots de nos séances plénières d'hier et d'aujourd'hui! Si on y ajoute la transparence en matière de coûts, on peut dire qu'une bonne partie des objets qui nous sont soumis visent à faire plus de lumière sur notre activité.

Je ne vais pas revenir sur les descriptions de M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, sur ses promenades quasi rousseauistes en ville de Genève pendant la nuit, mais je lui dis

simplement que je partage tout à fait son sentiment et ses émotions lorsqu'elle décrit notre ville pendant les heures où le soleil n'est plus là. J'aimerais cependant ajouter qu'il n'est pas absolument nécessaire, dans le cadre des concepts d'éclairage de la ville de Genève et dans l'éventualité d'un plan lumière ou du succès de la motion M-476, que la municipalité monopolise l'intégralité des projets. En effet, comme l'a rappelé M. le conseiller administratif Tornare, plusieurs projets, à l'origine, émanent d'entités privées qui les financent et ont du plaisir à embellir notre ville. Je cite l'exemple du projet d'éclairage nocturne de l'île Rousseau, non pas pour évoquer la *Tribune de Genève*, mais pour souligner que l'éclairage permanent du site a été financé par un sponsor privé, renforçant ainsi la visibilité et la beauté nocturne des lieux.

J'aimerais attirer l'attention du Conseil municipal sur deux points. D'une part, si nous voulons éclairer un site pour le mettre en valeur pendant la nuit, encore faut-il qu'il soit beau à voir et entretenu de manière appropriée, faisant ainsi honneur à notre ville. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas des façades genevoises, où nous déplorons trop souvent la présence d'éléments décoratifs qui ne font pas partie du plan d'origine, si je puis dire – je parle des tags, bien entendu...

D'autre part – cela a déjà été dit ici, mais je me permets de renchérir – je voudrais insister sur l'aspect sécuritaire de l'éclairage nocturne, qui est un élément extrêmement important. Il s'agit de faire en sorte que les promeneurs circulant en ville se sentent à l'aise et qu'ils ne risquent pas d'être agressés au coin de la rue ou de faire de mauvaises rencontres.

Je n'aimerais pas revenir trop longuement sur l'intervention de M. Broggin, bien qu'elle m'ait appris beaucoup de choses. En effet, je ne pense pas qu'il sera nécessaire d'aller consulter le Jardin botanique pour connaître l'influence de la lumière nocturne sur la croissance des plantes en ville de Genève car, depuis 1843 – je vous rassure, Monsieur Broggin – l'électricité est là et elle n'est pas près de nous quitter.

Le groupe libéral, sensible à toute cette problématique, est conscient du fait que ce n'est pas en séance plénière que nous pourrions débattre de l'intégralité du problème. Nous estimons que ces trois motions méritent largement un petit tour en commission de l'aménagement et de l'environnement et nous soutiendrons leur renvoi.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Je voudrais juste compléter sur deux points l'intervention de M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio. Lorsque nous avons rédigé la motion M-473, nous avons pensé à l'économie d'énergie dans la mise en place d'un plan lumière qui, d'après nous, ne peut pas se réaliser sans une diminution de la consommation

d'énergie. Nous aussi, nous voulons que la ville profite des compétences du Service municipal de l'énergie, dont l'excellence est reconnue partout. Il faudrait également que la Ville de Genève prenne contact avec l'Ecole d'ingénieurs, puisqu'il y existe un laboratoire spécialisé travaillant d'ailleurs pour toutes les villes européennes en matière de plans lumière. En effet, on fait appel de partout à ce laboratoire.

Je voudrais encore ajouter un point un peu plus terre à terre, moins technique, mais essentiellement d'aspect pratique. Il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, on a planté beaucoup d'arbres à Genève sur certaines grandes artères comme le boulevard James-Fazy, devant l'Hôtel du Rhône ou au quai Ernest-Ansermet. Il n'est pas nécessaire de changer l'éclairage à ces endroits-là mais, au fil des années, les arbres ont poussé et l'éclairage public illumine aujourd'hui l'intérieur de ces arbres, laissant la rue dépourvue de lumière. Je pense qu'un effort devrait être fourni également sur ce plan pour réaménager l'implantation des luminaires, car on gaspille en fait beaucoup d'énergie pour éclairer des arbres et non pas les trottoirs et les rues.

Le dernier point que je souhaiterais aborder concerne la propreté des murs de la ville, notamment à la rue de Malatrex et au chemin Galiffe, qui sont très sombres. Leurs habitants demandent un éclairage supplémentaire, mais il suffirait parfois d'un coup de Kärcher contre les murs pour rendre ces rues plus claires la nuit.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'est pas dans mon intention d'entrer dans le débat qui doit être mené à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque notre parti, comme vous pouvez le deviner, préconise le renvoi de ces trois motions à ladite commission.

Néanmoins, j'aimerais vous communiquer notre sentiment de satisfaction, d'abord, en voyant le Parti socialiste préconiser un plan lumière en ville de Genève et également en entendant les propos du magistrat Tornare concernant notamment la faune dans les parcs ainsi que la politique à suivre par rapport à cette réalité.

Mais après la satisfaction vient l'inquiétude; la mienne est due au discours des Verts. En effet, je dois dire que, après les interventions de MM. Sidler et Broggin, je suis vraiment inquiet. Le premier nous dit que, la nuit, on dort, on éteint les lumières et qu'il faut faire des économies. Alors, vivent le rayonnement et le tourisme de Genève! Quant à M. Broggin, il s'est lancé dans de grandes considérations historiques et techniques qui me font un peu craindre l'issue de nos débats, car la gauche est majoritaire et j'ai bien peur qu'elle ne veuille l'extinction des feux à Genève.

J'aimerais donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous rendre attentifs à cette crainte et aux attentes de la population. A mon avis, la sécurité dans les parcs est un élément extrêmement important. Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous traversent les parcs la nuit, mais... (*Brouhaha.*)

*Une voix.* C'est trop dangereux!

*M. Jean-Charles Lathion.* Ça me rassure de l'entendre, parce que je devine que vous avez intérêt à les contourner, tant ils sont peu sûrs. Je crois que la population souhaite vraiment que nous nous penchions sérieusement sur cette question. Je fais confiance aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement et j'espère que les conclusions auxquelles cette dernière aboutira seront sages et réfléchies...

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je voudrais remercier l'ensemble des préopinants – et en particulier les divers motionnaires – d'avoir éclairé notre lanterne de leurs lumières multiples et d'avoir fait miroiter devant nous, sans style ampoulé ni fard – contrairement à moi, peut-être – ce feu d'artifice de motions. Mesdames et Messieurs les motionnaires, vous avez peut-être fait feu de tout bois, mais je pense que ces trois objets, dans l'ensemble, ont leur raison d'être. Nous les trouvons légitimes, mais j'aimerais tout de même souligner qu'il existe encore, selon moi, quelques zones d'ombre.

Je pense notamment à la première motion, la M-473, où j'entrevois une confusion entre la première et la troisième invite. Ce point sera sans doute amplement développé en commission, mais il est illusoire de penser que la quantité de lumière influe sur l'augmentation de la sécurité. Suite aux interventions de ce soir, notamment celle de M. Brogginini, je suis également d'avis que c'est là une idée qu'il faudra démentir.

Notre groupe demandera, lui aussi, le renvoi de ces trois motions consubstantielles à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui lancera des coups de projecteur sur certains points méritant de ne pas rester dans l'obscurité.

**M. Patrice Reynaud** (L). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, vous avez entendu mon collègue Alexis Barbey résumer en quelques mots la position libérale quant à deux excellentes motions, sur les trois qui nous sont soumises ce soir. Pour ma part, je souhaiterais

intervenir sur la motion M-476. En effet, s'il y a un domaine où il faut que nous soyons, si ce n'est unanimes, du moins un peu apolitiques, pour une fois, c'est bien celui de l'éclairage de notre ville. Or la motion M-476 a une coloration un peu trop politique à mes yeux.

Je signale au passage une erreur qui s'y est glissée: la motion ne fait pas suite à la réponse du Conseil administratif à une question orale de M. Jean-Marie Hainaut mais de moi-même. (*Corrigé au Mémorial.*) Et vous avez bien compris, à l'époque, chers collègues, pourquoi je l'avais posée et pour quelle raison elle avait été relayée par l'un des conseillers administratifs, en l'occurrence M. Manuel Tornare.

Il s'agissait d'un point excessivement précis et ô combien essentiel – tout aussi apolitique d'ailleurs – à savoir un problème de drogue. Je regrette très sincèrement qu'un débat d'une telle importance – il était question du quartier des Eaux-Vives, mais il est clair que l'ensemble de notre ville est concerné – ait été utilisé par certains groupes de façon à mon avis anormale – j'ose employer ce mot – pour semer un véritable trouble dans le cadre global d'excellentes motions concernant l'éclairage dans notre ville. J'ai bien parlé d'un véritable trouble, qui n'est autre qu'une sorte de méconnaissance ou de volontaire incompréhension d'une intervention qui a peut-être fait fi de certains aspects procéduraux – c'est possible mais, voyez-vous, la politique, c'est aussi cela, parfois! Je ne peux que me réjouir – et je crois d'ailleurs que M. le conseiller administratif Manuel Tornare fait de même – que nous ayons réussi, dans le cadre de l'éclairage de la ville, en illuminant les préaux d'école, à assurer un peu plus de sécurité dans ces endroits.

Puisque les trois motions dont il est question ce soir semblent être susceptibles d'un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement que je préside, je peux vous assurer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous y aurons à cœur d'examiner tous les éléments possibles – j'insiste sur ce point – pour assurer l'amélioration de l'éclairage urbain de Genève sans négliger l'aspect sécuritaire.

Je rappelle à celles et ceux qui étaient présents – dont M. Tornare, qui s'en souvient sans doute – l'intervention d'un habitant des Eaux-Vives relativement connu dans le quartier qui ne parlait pas des préaux d'école, en l'occurrence, mais des quais, et précisément du quai Gustave-Ador. Selon lui, depuis que cet endroit est doté d'un éclairage, on constate moins de dégâts et de problèmes, moins de vols de vélos, et les dealers y sont moins nombreux.

Je crois que nous devons tenir un langage réellement apolitique dans notre conception de l'éclairage public, afin de ne pas nous concentrer uniquement sur l'aspect de l'éclairage, si je puis dire, mais aussi sur la nécessité d'émettre

enfin un message clair et totalement apolitique concernant la sécurité et le problème de la drogue dans notre ville. Je regrette que certains motionnaires aient utilisé ce problème si essentiel pour en faire une question de procédure ou de court-circuitage. C'est dommage, et je souhaitais m'exprimer là-dessus.

Cela dit, comme l'a signalé M. Barbey, le groupe libéral renverra avec plaisir ces trois motions à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Je prends très volontiers la parole maintenant, même si j'attendais l'explication de M. Ferrazino...

**Le président.** M. Ferrazino désire parler en dernier, c'est son choix.

*M. Roberto Broggin.* Nous avons entendu l'intervention du «socialo» Tornare – permettez-moi d'employer ce qualificatif, Monsieur le président, puisqu'il m'a traité d'écolo – concernant l'aspect un peu strass et paillettes de l'éclairage, dirais-je. (*Rires.*) Monsieur Tornare, vous éclairez les parcs et vous vous occupez des illuminations pour Noël, mais il faut bien comprendre que nous souhaitons une vision globale de l'éclairage urbain, et non pas seulement ses aspects festifs. C'est différent.

Mais je suis ravi, Monsieur Tornare, de savoir que vous n'avez rien contre les oiseaux pendulaires! (*Rires.*) Quant à nous, nous aimerions bien que les oiseaux puissent quand même rester en ville pour nicher. Nous avons lutté longtemps pour conserver des habitations destinées aux êtres humains en ville, et nous voudrions que la faune puisse, elle aussi, y demeurer et qu'elle ne soit pas obligée d'émigrer à la campagne – laquelle, d'ailleurs, se trouve de toute façon toujours plus loin, parce que la ville a tendance à s'accroître et qu'on éclaire de plus en plus chaque endroit.

L'aspect économique de l'éclairage urbain a été évoqué tout à l'heure, mais sans que soient mentionnés de chiffres, ce qui est important. En 1997, le budget de la Ville prévoyait, pour l'éclairage de notre cité – je ne parle que des réverbères sur la voie publique – un montant de 1 240 000 francs. En 2005, le projet de budget annonce une somme de 1 720 000 francs, soit une augmentation de presque un tiers en moins de dix ans. C'est important, et il faudra que nous intervenions à ce sujet.

Il existe aujourd'hui des ampoules de qualité éclairant autant que les autres, mais consommant moins de watts. Je pense que nous pourrions, par ce moyen,

réaliser des économies sans pour autant diminuer l'éclairage. On peut toujours faire mieux... Une réflexion doit certainement être menée sur ce point. L'éclairage électrique date d'il y a à peine cent ans, de 1896 – et non pas de 1843, comme le disait M. Barbey, car nous aurions alors été très en avance sur Edison! En 1843, on s'éclairait au gaz.

Quant à M. Fazio, il relaie très bien les propos de M<sup>me</sup> Spoerri selon lesquels il fallait couper les arbres au bord du quai Ernest-Ansermet, car si des voitures étaient incendiées, la faute en incombait à la Ville de Genève, les arbres cachant la lumière... Je remercie M. Fazio de se faire le porte-parole de M<sup>me</sup> Spoerri dans cette enceinte, mais cela ne m'étonne pas trop – vous transmettez, Monsieur le président.

J'en viens aux problèmes de drogue évoqués par M. Reynaud. Dans la rue où j'habite, on a installé de nouveaux éclairages «flash». Il y a une petite cour, juste à côté, où tout se passait bien et où tout était tranquille, baigné dans l'ombre, jusqu'à présent. Depuis l'installation de ces nouveaux éclairages, un rai de lumière y pénètre et devinez ce que j'ai vu l'autre jour: quelqu'un se shootait, parce qu'il avait de la lumière publiquement offerte pour le faire! Alors, Monsieur Reynaud, ne me dites pas que la lumière élimine forcément les problèmes de drogue! Ces derniers ne dépendent pas seulement de l'éclairage, et nous ne pourrons pas vous suivre de ce point de vue là. C'est ce que je tenais à ajouter. (*Applaudissements.*)

**M. Damien Sidler** (Ve). Je voudrais tout d'abord dire à M. Reynaud que nous sommes désolés d'avoir interverti son nom et celui de M. Hainaut dans les considérants de notre motion, c'était bien involontaire. La motion M-476 fait effectivement suite à une question orale concernant l'éclairage des préaux des écoles, mais nous avons eu, quant à nous, la délicatesse de ne pas aborder le thème de la consommation de drogue, car ce n'est pas du tout notre sujet ici.

M. Tornare nous dit qu'on peut réaliser des tas d'expériences lors de festivals et que, chaque année, on progresse et on trouve des solutions plus écologiques. Mais si on consulte le projet de budget municipal, comme M. Brogginì vient d'en faire la démonstration, on s'aperçoit que la ligne dévolue à l'éclairage public ne diminue pas et que l'on continue à augmenter notre consommation d'énergie. On en fait toujours plus, alors que, comme je l'ai souligné tout à l'heure, on va donner des leçons aux Cubains pour leur dire qu'ils pourraient diminuer la leur! Mais nous, nous sommes incapables d'en faire autant! Pourtant, les progrès techniques nous permettent de réaliser tous ces progrès. Nous n'allons pas nous contenter de cette situation, c'est pourquoi nous avons déposé la motion M-476, qui n'a absolument rien à voir – je vous l'assure, Monsieur Reynaud – avec les problèmes de

drogue. Nous sommes favorables à l'installation de la lumière là où il faut, quand il le faut; mais nous voulons éviter d'en mettre là où il n'y en a pas besoin et où des systèmes plus judicieux pourraient être trouvés.

Je cite encore l'exemple de la place des Nations. Quant ce projet est arrivé à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons constaté qu'il prévoyait de disposer des spots de théâtre tout autour de la place; c'était aberrant! Nous avons dit qu'il nous était impossible d'accepter cela, car ce n'est pas du développement durable! Eh bien, ledit projet est reparti au Service de l'énergie. Quand il en est revenu, on nous a signalé que sa nouvelle version permettrait de réaliser des économies, c'est-à-dire de consommer la moitié de l'énergie prévue initialement. Mais à y regarder de près, nous avons remarqué que cette place des Nations allait quand même en consommer plus qu'une place normale. C'est une logique à laquelle nous ne pouvons simplement pas adhérer.

Nous demandons que des progrès techniques soient réalisés afin de réduire – ou au moins de stabiliser – la consommation d'énergie par l'éclairage public au fil des ans, ce qui est a priori possible, même si on installe plus d'éclairage, qu'on le diversifie et qu'on y ajoute une touche esthétique et sécuritaire. Voilà le message des Verts. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Je me suis aperçu que M. Brogginini était un peu enrhumé ce soir et qu'il avait donc un peu de peine à entendre ce qui se disait. Je suis socialiste et je vais donc faire dans le social en répétant mes propos de tout à l'heure. (*Exclamations.*) Je n'ai pas dit que j'étais pour raser les arbres, mais simplement qu'il fallait revoir l'installation des luminaires dans certaines rues qui ne sont plus éclairées afin d'économiser de l'énergie. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'aimerais tout d'abord remercier le groupe des Verts, pas forcément d'avoir apporté les réponses que M. Damien Sidler vient d'évoquer, mais simplement d'avoir posé le problème de l'éclairage public, beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Le rapport historique de M. Brogginini est très intéressant, car nous n'avons, en effet, quasiment jamais parlé de cette question dans cette enceinte. On pourrait se demander pourquoi... Peut-être est-ce parce que l'éclairage public ne se remarque pas, sauf s'il manque – ou s'il a des défauts, notamment lorsqu'il est trop présent.

Voilà ce qui s'est passé au fil des ans. Sur la base d'une attitude semblable à celle que reflétait tout à l'heure le discours de M. Reynaud, on s'est dit qu'il fallait absolument éclairer davantage et plus régulièrement. Mais on mélange un peu

facilement les préaux d'école, les parcs, les rues, les places – on a même évoqué la place des Nations. Bref, on a parlé de tous ces endroits à peu près comme s'il s'agissait d'un problème identique, alors que, comme l'a dit mon collègue Tornare de manière très nuancée, les parcs méritent une approche différente de celle des rues, des carrefours, des préaux d'école. Son intervention aurait peut-être dû nous éclairer sur ce point...

Pendant très longtemps, on a raisonné en matière de lumière publique d'une façon que je qualifierais de binaire: on éclaire ou on n'éclaire pas. Mais on ne s'est pas demandé au préalable ce qu'on allait éclairer, et comment. On suivait donc une démarche essentiellement sécuritaire, pour reprendre le terme employé ici tout à l'heure. Cependant, dans le cadre de l'éclairage public, nous devrions adopter une démarche curative. C'est ce que nous souhaitons aujourd'hui, et c'est dans l'air du temps.

Je vous signale entre parenthèses, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous menons plutôt un débat de commission en ce moment, mais comme j'ai cru comprendre que vous aviez envie de le faire en séance plénière, je m'y prête volontiers avec vous, de même que mon collègue Tornare. Nous sommes très actifs au sein de l'association LUCI, que Manuel Tornare a évoquée tout à l'heure; M. Martenet, responsable de l'éclairage public à la Ville, est justement en train de présenter le plan lumière qu'il met en place pour Genève dans le cadre de ladite association, dont font notamment partie Lyon, Lille, Bruges, Barcelone. Nous pouvons donc confronter les plans lumière de ces différentes villes, qui sont actuellement à l'examen.

Qu'en résulte-t-il? L'obligation de nous demander, dans le cadre de l'éclairage créatif que nous souhaitons, quel service nous souhaitons rendre à la population et quel objectif nous visons. Il s'agit surtout de montrer que la prise en compte de la lumière, dans le domaine public, ne relève pas uniquement d'une problématique technique, car d'autres éléments interviennent dans notre raisonnement. Parmi eux, je citerai la volonté de donner une certaine identité nocturne à notre ville et à ses différents quartiers.

Un aménagement des plus récents, qui illustre les propos que je viens de tenir, est celui de la place du Molard. Il a été mis au point par des architectes et les services de la Ville, en tenant compte du fait que cette place était utilisée de jour, mais également de nuit. C'est là toute la difficulté de l'éclairage public: il n'intervient pas dans la nuit noire totale, mais s'ajoute à celui, privé, des commerçants. Un préopinant a mentionné tout à l'heure l'illumination extraordinaire du boulevard d'Yvoy. Cela me donne l'occasion de signaler que M. Dupraz, qui connaît bien ce quartier, me rappelait à juste titre que le bâtiment universitaire de Sciences III constituait une source lumineuse de jour comme de nuit – mais particulièrement de nuit – qui perturbe complètement l'éclairage public. Nous devons

également en tenir compte, comme nous l'avons fait avec l'éclairage privé sur les façades de la place du Molard, afin de diminuer l'éclairage public des lieux et d'atteindre un équilibre harmonieux entre les deux.

Je dirais donc que notre préoccupation première consiste à nous demander ce que nous souhaitons éclairer, et comment. Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur les préaux d'école et sur les parcs. Cependant, dans certains endroits de la ville, nous devons nous interroger sur le bien-fondé d'un traitement lumineux différent, notamment de nuit. C'est peut-être là que réside la grande différence entre la situation que nous connaissions jusqu'à présent et ce que nous voulons maintenant développer – quand je dis «nous», je ne parle pas uniquement de Genève, mais de toutes les villes européennes qui en débattent actuellement. Nous essayons de faire en sorte que l'éclairage public ne soit plus totalement uniformisé, mais différencié en fonction des endroits que nous souhaitons éclairer.

Quelqu'un a évoqué tout à l'heure l'existence de nouvelles technologies permettant de réaliser des économies d'énergie, même en éclairant davantage qu'auparavant. J'ajoute encore que, grâce à ces nouvelles technologies, nous pouvons – et ce n'est pas rien – faire des démarches éphémères, provisoires. En effet, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, on n'est pas sûr d'avoir raison tout de suite, et on peut ainsi, par ces moyens, éclairer à titre expérimental d'une certaine manière avant de voir s'il y a lieu de pérenniser l'éphémère ou, au contraire, de le modifier.

Je remercie donc le groupe des Verts d'avoir soulevé ce problème. Je sais que M. Broggin le fait déjà régulièrement par une correspondance assez fournie, mais sa motion a le mérite de donner lieu à un débat du Conseil municipal à ce sujet. J'en suis vraiment très heureux, et je vous invite maintenant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à renvoyer en commission de l'aménagement et de l'environnement ces trois objets – puisqu'il y a également parmi eux une motion socialiste. Cela nous permettra, d'une part, de confirmer la volonté commune du Conseil administratif de mettre en place un plan lumière en ville de Genève et, d'autre part, d'explicitier éventuellement les expériences d'autres villes qui réfléchissent, tout comme nous, à cette démarche contemporaine. En tout cas, je peux vous assurer ici que notre municipalité ne la néglige nullement.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je dirai juste un mot pour répondre à M. Jean-Louis Fazio à propos de sa préoccupation concernant certains éclairages dans des arbres qui, à l'heure actuelle, ne sont plus visibles dans la rue. M<sup>me</sup> Cottu, la nouvelle cheffe du SEVE, a justement reçu le mandat de réfléchir, en collaboration avec le département de Christian Ferrazino, et notamment le service de M. Martenet, afin de revoir l'éclairage des arbres et de le rendre moins dangereux, plus efficace et, surtout, plus esthétique.

J'aimerais encore ajouter quelques mots à l'intention de Roberto Broggin. Je pense qu'il devrait être un peu plus attentif aux publications sur le Festival Arbres et Lumières. Comme l'a dit mon collègue Ferrazino, que ce soit dans le cadre de la Fête des lumières à Lyon ou dans celui de cette manifestation à Genève, il s'agit chaque fois de faire des expérimentations, comme dans une sorte de laboratoire qui lance des pistes pour l'avenir. J'invite donc M. Broggin à venir, dès le 2 décembre prochain, rencontrer les techniciens et les artistes qui travaillent main dans la main pour aller dans ce sens au Festival Arbres et Lumières. Quant à M. Sidler, je comprends sa déception face à la situation actuelle, mais il verra que nous parviendrons certainement, dans l'avenir, à réaliser de substantielles économies d'énergie dans nos villes. Je pense que cela vous réjouira, vous les écologistes.

**Le président.** Je vais maintenant faire voter la prise en considération et le renvoi respectif de ces trois motions à la commission de l'aménagement et de l'environnement de façon séparée, puisque tous les groupes ne se sont pas prononcés. Il est entendu qu'un refus du renvoi en commission équivaut à un renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-473 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-476 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion M-485 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

**5. Motion de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-lungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la création d'une fondation Clarté» (M-474)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'engagement du Conseil municipal qui s'est manifesté en faveur de la sauvegarde de l'immeuble Clarté en février 2004;
- l'importance historique de cet édifice que l'Unesco se propose d'inscrire au patrimoine mondial;
- la nécessité de restaurer l'immeuble Clarté en bénéficiant d'un cadre juridique favorable;
- le blocage momentané de la vente de différents lots de ce même immeuble à la suite du dépôt de bilan de la société propriétaire SI Clarté,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour discuter de la création d'une fondation ouverte à l'ensemble des partenaires publics et privés;
- à intégrer dans cette même fondation les copropriétaires actuels;
- à donner mission à cette même fondation de mettre en application le cahier des charges déjà existant, selon un calendrier qui tient compte des travaux d'urgence à effectuer en toiture, notamment.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de poursuivre nos débats, je reviens rapidement à ce que je vous ai signalé au cours des communications du bureau du Conseil municipal. J'ai le regret de vous annoncer que la veste de M. Hercod a disparu hier, lors de notre première séance plénière, et qu'elle n'a pas réapparu. Nous avons tout d'abord pensé qu'il s'agissait d'un échange malencontreux, mais tel ne semble pas être le cas. Nous penchons donc ce soir pour une deuxième possibilité, à savoir celle du vol. Il semblerait, en effet, que des vols soient commis à la salle des pas perdus, je tiens à vous mettre en garde à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous présentons ici une motion concernant l'immeuble Clarté.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 244.

Je pense qu'il est inutile de revenir sur son importance au niveau patrimonial puisque, vous l'avez remarqué dans les considérants, l'Unesco même se propose de le classer au patrimoine mondial.

Il convient néanmoins d'insister sur certains aspects plaidant pour la création de ce que nous avons appelé une fondation Clarté. En effet, si la nécessité de restaurer l'immeuble du même nom n'est absolument pas remise en cause – bien au contraire, nous l'appelons de nos vœux – il faut pour cela créer un cadre juridique adéquat. Je rappelle que la vente aux enchères de lots de cet immeuble, qui a suscité notre première motion M-414 au printemps dernier, a été suspendue. La situation juridique foncière est compliquée et c'est la raison pour laquelle il s'agit de nous donner un cadre d'intervention global. Une simplification en la matière contribuerait fortement à garantir et à organiser la sauvegarde de cet immeuble.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous donner maintenant quelques informations que nous avons obtenues des différentes personnes travaillant à cet objectif. Le Conseil d'Etat a décidé d'inviter le conservateur cantonal des monuments à faire prendre des mesures d'urgence au propriétaire, en vue d'effectuer, si besoin est, des travaux d'office. La nouvelle donne, c'est que la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, qui avait auparavant décidé de vendre des lots de cet immeuble pour ensuite, éventuellement, le rénover, a aujourd'hui radicalement changé d'attitude – ce dont nous ne pouvons que nous réjouir – puisqu'elle en favorise maintenant la sauvegarde. Cela signifie que des travaux d'urgence seront entrepris avant que les appartements soient mis en vente, dans le respect de la charte de restauration dont nous avons largement eu l'occasion de parler.

Il faut donc relever l'excellente conjoncture actuelle, en ce qui concerne les intentions, pour la préservation de cet immeuble dont l'importance n'est plus à démontrer. Une requête en autorisation pour des travaux d'entretien pourra être déposée. Il s'agit simplement de garantir, à travers la constitution d'une fondation Clarté, la possibilité de mener ces travaux dans un cadre juridique favorable. Il faudra mettre en place un système de subventions, comme nous l'avons fait pour d'autres points majeurs de la ville – citons les Halles, le temple de Saint-Gervais et d'autres – où tous les détails de la sauvegarde ont pu être élaborés et mis en œuvre après la constitution d'une fondation.

Cette fondation Clarté est également nécessaire – je répète que nous l'appelons de nos vœux – car elle permettra la sauvegarde de l'immeuble à long terme et une réelle prise de responsabilités de la part de chacun des partenaires. En ce sens, les collectivités publiques ne peuvent évidemment pas se soustraire à cette démarche de sauvegarde. Il faut rappeler que les conservateurs se sont engagés sur ce dossier à l'échelle suisse, que l'Office fédéral de la culture a lui aussi manifesté son intérêt en vue de participer aux travaux de sauvegarde, mais que des

subventions ne peuvent être octroyées que si l'ensemble des collectivités publiques s'engage à tous les niveaux – cela concerne donc la Confédération qui, par le biais de l'Office fédéral de la culture, s'est déjà manifestée, le Canton, qui a fait de même, et évidemment la commune concernée, c'est-à-dire la Ville de Genève.

J'insiste: l'octroi de subventions par la Confédération ne pourra avoir lieu que si notre commune, notamment, s'engage en faveur de la rénovation de l'immeuble Clarté. Nous avons là une formidable occasion de partenariat entre les collectivités publiques, les propriétaires concernés et, pourquoi pas, d'autres partenaires pouvant être sollicités dans le cadre de cette fondation pour s'engager en faveur de la sauvegarde de cet immeuble. Je pense notamment aux partenaires privés – aux industries, aux banques, etc. – qui peuvent agir en cas de signe clair de notre collectivité.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le Conseil municipal donne un cadre juridique à cet effort en autorisant la création d'une fondation Clarté. Pour ce faire, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Bruno Martinelli** (AdG/SI). J'interviendrai brièvement. Comme l'a expliqué M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, nous avons exprimé dans cette enceinte, en acceptant en février 2004 la motion M-414, la volonté d'œuvrer dans la limite du possible pour sauvegarder l'immeuble Clarté. Cependant, nous avons également conscience que la Ville ne peut pas, une fois de plus, voler au secours de toute l'architecture du canton. La solution proposée d'une fondation de droit privé, la fondation Clarté, nous paraît pertinente pour affronter ce genre de problèmes. C'est en réunissant leurs forces que les différents partenaires parviendront à remettre en état ce joyau architectural qui le mérite.

Pour toutes ces raisons, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera cette motion et la renverra au Conseil administratif.

**M. Patrice Reynaud** (L). Je vais être très bref et expliquer en quelques mots pourquoi notre groupe n'entrera pas en matière sur cette motion. Le projet de fondation Clarté, en particulier, et l'immeuble Le Corbusier, en général, auront fait couler beaucoup d'encre; diverses commissions, dont celle des pétitions – d'où est d'ailleurs issue cette motion – en ont débattu. On n'en est pas au point de ce qui s'est passé pour le nouveau musée d'ethnographie, mais on n'en est plus très loin. Mais, là encore, on confond plusieurs problèmes.

Au nom de la défense tout à fait légitime de l'architecture de Le Corbusier – et cet immeuble en est bien l'un des derniers... j'allais presque dire vestiges, ce qui est dommage – on tente une fois encore de faire porter à la Ville de Genève une responsabilité qui n'est pas la sienne. En effet, je ne trahis rien en disant que la pétition P-101 à ce sujet est, en ce moment, en suspens à la commission du même nom. Son intitulé revient à dire ce qui suit: «Mesdames et Messieurs de la Ville de Genève, veuillez acheter cet immeuble – et si vous ne le faites pas, tant pis, mais veuillez au moins y mettre pour 8 millions de francs de travaux, car vous devez le faire.» Eh bien, nous disons non! D'abord, cela sent un tant soit peu le diktat, un procédé qui ne fait pas partie de ceux que nous pouvons apprécier – en tout cas nous, libéraux.

En outre – j'avais eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet pour un autre cas – on ne peut pas systématiquement demander à la Ville de Genève de se charger d'agir en faveur d'intérêts qui ne sont autres que privés. Je tiens à souligner ici, à l'intention de celles et ceux qui l'ignoraient, un élément essentiel: il existe une Fondation Le Corbusier, dont le siège est à Paris. Elle a été appelée à l'aide par ceux-là mêmes qui sont les plus concernés, à savoir les habitants de l'immeuble – il ne s'agit pas seulement de ses propriétaires – et sachez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que la réponse de cette fondation a été négative: elle ne ferait rien pour eux!

Et, aujourd'hui, on voudrait demander à la Ville de Genève de suppléer aux carences du privé? Nous ne sommes pas d'accord avec cette politique, parce qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève de prendre en charge tout et n'importe quoi – surtout pas des intérêts privés – dès lors que d'autres institutions ont été créées pour le faire. Ces dernières peuvent être défailtantes – ce qui est regrettable pour l'architecture en général et Le Corbusier en particulier – mais nous, libéraux, nous ne pouvons que nous opposer à ce que ce soit à la Ville de Genève, c'est-à-dire à une collectivité publique, de pallier des carences dont, en aucun cas, elle ne peut se considérer comme responsable.

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 34 oui contre 22 non (2 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour discuter de la création d'une fondation ouverte à l'ensemble des partenaires publics et privés;

- à intégrer dans cette même fondation les copropriétaires actuels;
- à donner mission à cette même fondation de mettre en application le cahier des charges déjà existant, selon un calendrier qui tienne compte des travaux d'urgence à effectuer en toiture, notamment.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **6. Motion de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?» (M-475)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le plan provisoire des espaces de liberté pour chiens édité conjointement par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et la Ville de Genève en mars 2004;
  - les espaces de liberté pour chiens situés pour une grande part le long des berges et aux abords des parcs urbains, très fréquentés par les citoyen(ne)s,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- réétudier de manière plus circonstanciée les espaces de liberté pour chiens définis comme tels selon le plan (soit les espaces dévolus aux chiens sans laisse toute l'année), de manière à réserver ces espaces prioritairement aux personnes plutôt qu'aux chiens;
  - redéfinir également les moyens mis en œuvre pour faire respecter par les propriétaires de chiens les espaces non dévolus aux chiens;
  - présenter pour approbation ce plan au Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Nous intervenons ici au sujet de ce que le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement a appelé le «plan des espaces de liberté pour chiens», qui est provisoire et que j'ai ici. Ce document tente de définir des espaces appropriés pour que les animaux puis-

---

<sup>1</sup> Annoncée, 244.

sent s'ébattre en toute liberté, sans conflit avec les personnes, ce qui n'est évidemment pas une mince affaire. En effet, ce rapport mentionne qu'il y a plus de 26 000 chiens enregistrés à Genève. Ces espaces dits de liberté pour chiens figurent dans les plans communaux et, à ce titre, ont donc une valeur juridique. Les différents conseils municipaux devaient rendre leurs remarques à ce sujet avant le 1<sup>er</sup> septembre 2004; nous pensons que le Conseil municipal de la Ville de Genève aurait dû être consulté, puisqu'il s'agit d'espaces liés aux plans communaux.

Le plan de l'Etat définit les zones de bois et forêts où les chiens doivent être tenus en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, mais surtout les espaces de liberté où ils sont tolérés sans laisse toute l'année, sous la maîtrise de leurs détenteurs, certes. Or nous pourrions exprimer certaines remarques concernant le choix de ces espaces définis pour l'ensemble du canton, particulièrement ceux qui sont situés en ville. A titre illustratif, je signale que nombre d'entre eux se trouvent le long des cours d'eau – l'Arve et le Rhône – dans des parcs comme le parc Bertrand et le bois de la Bâtie, ou encore sur la quasi-totalité de la plaine de Plainpalais.

Or nous constatons que ces lieux font l'objet de véritables projets d'aménagement d'espaces publics actuellement en discussion. En effet, la plaine de Plainpalais et d'autres endroits comme le bois de la Bâtie et les berges de l'Arve, à la Jonction, sont souvent les seuls lieux de promenade de certains quartiers. On parle aujourd'hui de les revaloriser comme espace public, et nous pouvons donc légitimement nous demander s'il n'y a pas conflit entre les choix du plan du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et les projets qui y sont envisagés. Je ne dis pas que tel est forcément le cas, mais que cela peut l'être; par conséquent, il vaudrait mieux examiner ce document avant de l'adopter.

En outre, nous pouvons nous interroger quant aux moyens concrets mis en œuvre pour enjoindre aux propriétaires de chiens de respecter les espaces qui ne seraient pas dévolus aux quadrupèdes. C'est un corollaire indispensable de ce plan.

Enfin, j'en viens à l'aspect sur lequel nous nous posons le plus de questions. Qui dit adoption d'un plan de l'Etat dit lien avec le plan communal, comme on le voit dans le cas de ce projet provisoire. A notre sens, de même que pour tout outil juridique, le Conseil municipal aurait dû être consulté comme il l'est, par exemple, au sujet du plan des aménagements piétonniers.

En conclusion, je dirai que toutes les décisions prises au nom de ce plan des espaces de liberté pour chiens ont une incidence certaine au niveau de l'aménagement de notre ville. Nous demandons donc que l'ensemble du Conseil municipal puisse se prononcer sur ce document, quand bien même le délai imparti pour ce faire est déjà échu.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang** (R). La motion de nos collègues socialistes fait fi de la notion d'équilibre qui a certainement retenu l'attention du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que du Conseil administratif, quant au plan des espaces de liberté pour chiens édité en mars 2004. C'est pourquoi nous ne pouvons pas les suivre, d'autant plus que, si nous limitons davantage les espaces dévolus aux chiens, ce sont très certainement nos trottoirs qui en pâtiront.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Le groupe libéral a examiné avec intérêt cette motion et s'est chargé d'effectuer certaines petites recherches. Dans le canton de Genève, en 2003, 15 394 médailles de chiens ont été vendues, dont 7527 pour le territoire de la Ville de Genève. Il convient d'ajouter à ces données entre 2000 et 3000 chiens non déclarés. Par conséquent, dans nos motions et nos prises de position, nous devons compter avec ces chiens qui vivent dans notre commune.

Nous sommes d'avis qu'il est absolument exclu de faire passer des chiens avant des enfants et des citoyens. Nos enfants ont tous le droit de s'épanouir dans des parcs sans rentrer salis jusqu'au cou par des crottes de chien, ce qui est extrêmement désagréable. J'ai rempli le rôle de propriétaire d'un gros labrador et celui de mère de famille; il me fallait donc allier ces deux fonctions, c'est-à-dire ne pas permettre à mon gros labrador d'aller faire ses besoins au milieu du parc où mes enfants jouaient.

Je pense qu'il serait contre-productif de demander que tous ces lieux pour chiens soient finalement éliminés... (*Le téléphone portable de M<sup>me</sup> Fontanet sonne.*)

**Le président.** Nous savons, Madame Fontanet, que c'est la deuxième fois. (*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet.* Excusez-moi, Monsieur le président... Cela déplacera le problème, parce que tous ces chiens qui peuvent s'épanouir en liberté, notamment dans certains quartiers, iraient dans d'autres espaces qui ne leur sont pas réservés. Une préopinante faisait allusion au parc Bertrand: on voit bien, là-bas, que les espaces respectifs pour les personnes et pour les chiens ont été très bien partagés, de même qu'au parc des Eaux-Vives. Certains endroits sont exclusivement réservés aux enfants, aux citoyens, qui peuvent s'y promener, et d'autres aux chiens. Je pense que nous devons poursuivre dans cette optique.

Bien évidemment, là où il n'y a pas de parc ou suffisamment d'espaces verts à disposition, l'objectif n'est pas de donner la priorité aux chiens mais à nos citoyens, car les enfants seraient alors obligés de côtoyer des meutes de chiens courant autour d'eux.

En outre, dans le cadre de l'étude de cette motion, j'aimerais relever qu'il est également très important d'insister sur l'éducation que les maîtres donnent à leur chien. En effet, nous nous plaignons tous de ces chiens qui s'ébattent partout, mais si chacun d'entre nous adoptait une attitude plus civique et pensait un peu aux autres en empêchant son animal de faire ses besoins n'importe où, je pense que les chiens et les êtres humains se côtoieraient sans aucun problème.

Le groupe libéral a préparé un amendement à cette motion, car nous considérons que sa première invite ne permet pas de différencier les cas où il y a des parcs et des aménagements réservés aux enfants et aux citadins, et ceux – par exemple au bord du Rhône – où il n'y a pas beaucoup de parcs et où tout le monde est obligé de partager le même endroit. Pour cette raison, nous souhaitons présenter un amendement modifiant la première invite, amendement que je vais déposer sur votre bureau, Monsieur le président.

#### *Projet d'amendement*

«... réétudier de manière plus circonstanciée les espaces de liberté pour chiens définis comme tels selon le plan (soit les espaces dévolus aux chiens sans laisse toute l'année), de manière à réserver, *dans les quartiers peu dotés d'espaces verts ou de parcs à la disposition des citadins*, ces espaces prioritairement aux personnes plutôt qu'aux chiens.»

Nous n'interviendrons pas sur la deuxième invite ni sur la troisième; elles correspondent tout à fait à ce que le groupe libéral entend faire concernant la problématique liée aux parcs et aux aménagements des espaces verts, ainsi qu'à la cohabitation nécessaire entre les chiens, les enfants et les citadins.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez** (S). Nous pouvons parfaitement suivre l'amendement proposé par le Parti libéral, qui va tout à fait dans le sens de notre motion. En effet, il ne s'agit pas d'éliminer tout espace réservé aux chiens; mais si ces espaces nous semblent tout à fait justifiés dans des endroits comme le parc Bertrand ou le parc La Grange, où ils sont proportionnels aux besoins de leurs utilisateurs et n'empêchent nullement d'autres formes de fréquentation, il nous semble extrêmement grave que les berges du Rhône ou de l'Arve, par exemple, ou encore le bois de la Bâtie soient des espaces entièrement dévolus aux chiens sans laisse. Nous pensons qu'il faut impérativement en discuter au sein du Conseil municipal

car, je le répète, c'est grave du point de vue écologique et pour la sécurité des gens, et cela prive de véritables espaces publics toute une catégorie de la population qui n'a pas envie de se promener avec des chiens en liberté ou de marcher dans leurs excréments.

J'aimerais dire deux ou trois mots concernant la deuxième invite. On a souvent parlé du problème qu'elle évoque, et je sais qu'il s'agit d'une discussion parfois un peu désespérée. Quant à moi, quand j'ai regardé le plan de l'Etat, j'ai vérifié si le triangle de Villereuse était un endroit dévolu aux chiens sans laisse. En effet, j'habite au centre de ce triangle, et je peux vous dire que c'est une promenade extrêmement appréciée des propriétaires de chiens; mais aucun d'eux ne tient son chien en laisse. Je le dis depuis des années au sein du Conseil municipal, demandant que des agents municipaux interviennent à cet endroit, mais ils ne le font que très peu, sinon jamais. Si on définit des espaces dévolus aux chiens en liberté, il s'agit aussi de réaffirmer que, hors de ces espaces-là, il n'est pas question de se promener avec des chiens sans laisse. Je le répète, on connaît des tas d'endroits à Genève – vous le savez bien, Monsieur Hediger, même si vous faites la moue – où les gens vont promener leur chien sans le tenir en laisse, alors qu'ils devraient le faire.

Pour terminer, nous demandons que cette motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si personne ne s'y oppose. Elle nous paraît être le cadre adéquat pour en discuter, et nous insisterons lourdement sur les espaces cités par les préopinants, notamment sur les berges du Rhône et celles de l'Arve, qu'il nous semble impératif de récupérer pour les rendre à la population.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Le problème des chiens est important dans toutes les villes. Il a été dit tout à l'heure qu'environ 7500 médailles de chiens étaient vendues en ville de Genève, mais je ne suis pas persuadé qu'il existe 3000 chiens clandestins sans médaille; ce nombre me semble un peu exagéré.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous exposer la stratégie que nous avons adoptée depuis plusieurs années avec l'Association des communes genevoises. Tout d'abord, les chiens étant une réalité, il s'agit donc – et c'est le plus important – d'éduquer leurs propriétaires; c'est ce que nous faisons chaque année, au mois de juin, dans le cadre d'une manifestation ponctuelle. Cette éducation implique certaines connaissances vétérinaires sur les chiens et leurs maladies – nous travaillons avec la vétérinaire cantonale – et une sensibilisation à la propreté de nos rues et de nos parcs. D'où l'importance de l'installation, ces dernières années, de petits sacs en plastique appelés caninettes. Le résul-

tat de cette mesure est positif, mais ce n'est pas encore la perfection. A force d'organiser ces journées d'éducation destinées aux très nombreux propriétaires de chiens, des progrès supplémentaires devraient être faits.

Durant l'année, lorsqu'un propriétaire vient acheter une médaille pour son chien, nous essayons de l'orienter vers les sociétés canines pour y suivre des leçons de dressage. Nous lui remettons également le plan des espaces pour chiens de la Ville de Genève ou le plan cantonal dont il est question dans cette motion, qui intègre bien entendu le territoire municipal.

Le plan de la Ville de Genève a été défini au sein d'un groupe de travail comprenant des représentants des agents de sécurité municipaux, du SEVE et de la Voirie. Chaque emplacement où les chiens doivent impérativement être tenus en laisse, notamment dans les parcs, a été clairement indiqué. Nous ne voulons pas que nos espaces verts soient endommagés, car les promeneurs, les enfants et les familles y sont prioritaires. Je rappelle que, il n'y a pas plus de trois ou quatre ans, je m'étais opposé à une motion demandant l'aménagement d'une zone de 1 m destinée aux chiens le long des plates-bandes dans les parcs. Pourquoi m'étais-je opposé à cette idée? Parce que le mètre de bordure des plates-bandes, dans les allées des parcs, est justement le premier espace vert où se promènent les parents avec leurs petits enfants. Le groupe de travail que je viens de mentionner a donc tenu compte des espaces verts, des fleurs et des promeneurs.

Bien des propriétaires de chiens se plaignent du fait que les endroits où l'on peut promener son chien en liberté sont très peu nombreux en ville de Genève. Les espaces où l'on doit tenir son chien en laisse sont beaucoup plus vastes et nombreux. J'en conviens, nos parcs sont dépourvus de la signalétique adéquate, et nous devrions peut-être indiquer clairement où les chiens doivent être tenus en laisse et où ils peuvent s'ébattre en liberté.

J'en reviens à ce qui a été dit concernant la motion dont nous discutons ici. Il est vrai aussi que certains endroits où les propriétaires peuvent laisser gambader leurs chiens font l'objet d'une réflexion en vue d'en faire des espaces publics plus intéressants. Je cite un exemple. Il y a quinze jours, notre collègue Christian Ferrazino a présenté au Conseil administratif un projet d'aménagement dont nous avons longuement discuté concernant le chemin des Saules, qui s'étend du pont Sous-Terre à la pointe de la Jonction. Comme j'ai habité le quartier, c'est un endroit de promenade que je connais bien et il est vrai que les chiens peuvent y être laissés en liberté. Christian Ferrazino me disait à juste titre que nous devrions prendre des mesures pour que les chiens y soient tenus en laisse si nous voulons embellir cette promenade qui va jusqu'à la pointe de la Jonction.

Cela signifie donc que ce plan des espaces de liberté pour chiens n'est pas définitif et que je suis prêt à en revoir les modalités avec les services et les autres

acteurs concernés. Mais soyons bien conscients que, quand on gère une ville où environ 8000 personnes possèdent un chien, il n'est pas possible d'entrer en conflit avec les propriétaires de chien. Il est vrai que, dans des espaces comme le bois de la Bâtie, un lieu de promenade des familles que je connais bien, car j'ai habité la Jonction, on laisse les chiens en liberté. Ceci provoque le phénomène suivant: alors que le bois de la Bâtie est planté de chênes, il y a très peu de jeunes pousses. Pourquoi? Parce que les chiens qui gambadent en liberté cassent toutes les pousses! C'est le cas dans plusieurs bois du canton. Je me suis entretenu de cela avec les responsables cantonaux des forêts; si on y laisse des espaces où les chiens peuvent venir s'ébattre, ceux-ci cassent toutes les pousses et la végétation ne se renouvelle pas.

J'en viens à ce que M<sup>me</sup> Keller Lopez a dit concernant l'intervention, selon elle insuffisante, des agents de sécurité municipaux. Madame, je peux vous affirmer que je reçois chaque semaine plusieurs lettres de plaintes de propriétaires qui, n'ayant pas tenu leur chien en laisse, se sont vu infliger une amende. Mais quelle attitude faut-il adopter quand ce sont des retraités disposant d'une faible rente dont le chien est vraiment un animal de compagnie? Dans ces cas, nous essayons tout d'abord de faire de l'éducation, c'est-à-dire de faire comprendre à ces propriétaires que, lorsqu'ils sortent leur chien, ils doivent le tenir en laisse. Mais je répète qu'un certain nombre d'amendes sont infligées chaque semaine à différents endroits de la ville.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous voulez renvoyer cette motion en commission, je suis prêt à venir avec les responsables de mon département, sous réserve que ceux de la Voirie et du Service des espaces verts et de l'environnement fassent de même, afin de discuter de ce plan cantonal. Comme je viens de vous le dire, je suis prêt à le réviser, mais en tenant compte du fait que 8000 personnes possèdent un chien dans notre ville, qu'elles paient des impôts et qu'elles ont droit à des espaces pour leurs chiens. Il nous faut réfléchir à cela. Les espaces qui ont actuellement cette fonction ne sont peut-être pas les meilleurs, j'en conviens, mais de là à en trouver d'autres... Notre ville n'est pas si vaste! Voilà donc la réflexion qu'il nous faut avoir pour déterminer où nous pourrions créer de nouveaux espaces pour chiens en liberté si nous diminuons ceux qui existent actuellement.

**M. Roman Juon (S).** Je vais reprendre quelques-uns des éléments de l'intervention de M. André Hediger, qui a un peu «noyé le chien» dans un flot de paroles... Je commence par l'impôt pour chiens. C'est vrai, cet impôt a doublé – ce sont d'ailleurs les socialistes qui en ont fait la demande – et il se monte à environ 80 francs. Je n'ai plus de chien depuis deux ans, malheureusement, mais je suis, quant à moi, très «pro-canin». A chaque fois, les citoyens répètent la même

chose: «On paie des impôts.» Mais qu'est-ce que 80 francs? Faites le calcul, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: si on tient compte de la Voirie, de la surveillance, etc., le coût effectif pour chaque chien revient dix, vingt, trente fois plus cher que cet impôt! Et vous savez bien que celui-ci est deux ou trois fois plus élevé à Lausanne et à Zurich, par exemple. Cet argument-là, c'est donc un peu de la rigolade, et cela montre aussi un certain état d'esprit.

J'en viens au problème des contraventions. Malheureusement, je n'ai pas les chiffres y afférents, car je n'ai pas préparé mon intervention, qui est spontanée, mais les montants donnés l'année passée par vos services, Monsieur Hediger, ce n'était rien! Nous avons calculé que cela équivalait à une moyenne de même pas une ou deux amendes par jour, et à environ trois ou quatre par semaine, sur l'ensemble de l'année. Il en irait différemment si vos agents de sécurité municipaux mettaient autant d'empressement à régler la propreté des chiens que le parcage des voitures – même si j'estime que le travail qu'ils accomplissent sur ce plan est très bon.

L'obligation de tenir son chien en laisse découle de la loi et d'un règlement, mais, ce qui est plus grave, ce sont les besoins canins qui jonchent les trottoirs et que les propriétaires de chiens ne ramassent pas. Quand on a un chien, on assume, on se baisse et on ramasse ses excréments, c'est tout – et c'est la moindre des choses! Je dois dire que relativement peu de mesures sont prises de ce côté-là, mis à part les caninettes.

Quant à la Journée de conseils aux propriétaires de chiens, je m'y rends presque chaque année. C'est magnifique, c'est un grand rendez-vous des amis des animaux et des chiens en particulier, et c'est une très belle journée – chapeau à M. Dimier, car elle est très bien organisée, bravo! Mais ce ne sont quasiment que des gens convaincus qui y vont: ils connaissent les chiens, ils en ont déjà un et ils viennent voir des dressages. Ce n'est pas eux qu'il s'agit de convaincre et d'éduquer, mais ceux qui achètent un chien à la Société protectrice des animaux ou par annonce, ou qui en ramènent un de leurs vacances parce que cela fait plaisir à leurs enfants... Ensuite, ils traînent ce chien – ou plutôt sont entraînés par lui, car c'est plutôt comme cela que les choses se passent en général.

On m'informait tout à l'heure que, à New York, l'amende pour une crotte de chien non ramassée avait passé de 100 dollars à un montant équivalant à 1000 francs suisses... Eh bien, c'est propre, maintenant, il n'y a plus une crotte! A ce prix-là, je peux comprendre que les gens fassent attention! Je crois que, pour finir, nous allons être obligés d'en arriver là.

J'ai l'avantage d'être l'un des anciens de ce plénum, où je siège depuis 1979, et je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, depuis lors, on ne parle que de ce problème des chiens! Il est intéressant de remar-

quer que, ce soir, personne n'a aboyé... En général, cette enceinte ressemble à un vrai chenil, chacun y participe – c'est comme pour les roucoulements de pigeons quand on parle de ces derniers!

Je pense que la commission qui se chargera de cette motion devrait pondre une charte sur le problème des chiens en ville et la faire appliquer en bonne et due forme par le Conseil administratif. Faisons un projet d'arrêté et qu'on n'en parle plus! Sinon, rien ne changera!

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Fontanet est accepté sans opposition (10 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (2 oppositions et quelques abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

## **7. Motion de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Transparence en matière de marchés publics» (M-478)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Suisse a ratifié l'Accord international GATT/OMC (Organisation mondiale du commerce) du 15 avril 1994 sur les marchés publics;
- que les législations fédérales, intercantionales, cantonales et le règlement communal de la Ville de Genève en matière de marchés publics ont été adoptés afin d'assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires, de garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires, de permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics et d'assurer la transparence des procédures de passation des marchés;
- que la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 1995 a principalement été adoptée pour garantir à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché, afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative sur tout le territoire suisse;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 698.

- que le nombre d’entreprises en concurrence établies hors du canton de Genève représentait 8,1% en 2001, 7,6% en 2002 et 13,6% en 2003 et que la Ville de Genève n’a attribué aucune soumission (0,0%) en 2000, qu’une seule (0,11%) en 2001 et onze (8,17%) en 2003 à des entreprises établies hors du canton de Genève;
- qu’à ce jour l’administration ne tient et ne met à la disposition des conseillers et conseillères municipaux que des statistiques annuelles indiquant sommairement le nombre d’entreprises concurrentes (il est fait état du nombre d’entreprises établies hors du canton de Genève), le nombre d’entreprises bénéficiaires d’adjudication (il est fait état du nombre total d’entreprises établies hors du canton de Genève);
- qu’il est nécessaire de pouvoir contrôler facilement, au sein de l’administration, si les marchés dépassant les valeurs seuils fixées par la législation internationale, cantonale et le règlement communal de la Ville de Genève sur les marchés publics ont été adjugés conformément aux différentes législations sur les marchés publics;
- qu’il est nécessaire d’avoir une totale transparence entre le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir une liste statistique annuelle détaillée en matière d’adjudication des marchés publics, pour chaque département.

Les statistiques indiqueront le montant de chaque marché dépassant les différentes valeurs seuils (qui seront calculées conformément à l’article 2 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction (LC 21 221), le type de procédure utilisé (procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré), le nom, le siège ou le domicile effectif de l’entreprise ayant remporté la soumission.

Les statistiques de chaque département seront mises à la disposition des conseillers municipaux chaque année.

**M. Guillaume Barazzone** (DC). Monsieur le président, je vous remercie de me donner l’occasion de présenter la motion démocrate-chrétienne M-478 intitulée «Transparence en matière de marchés publics». Je rappelle que, hier soir, le Conseil municipal a traité la motion M-380 qui portait, elle aussi, sur ce sujet. Si nous avions dans cette enceinte une divergence quant au mot «concurrence», nous avons tous pu nous accorder – à quelques exceptions près – lors de ce débat sur la notion et la nécessité de la transparence.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le Parti démocrate-chrétien, la transparence n’est pas seulement une idée à la mode, dans l’air du

temps, mais c'est bien plutôt une idée fondamentale qui doit guider l'administration, particulièrement lors de l'attribution des marchés publics. Je vais vous dire comment l'idée de cette motion M-478 nous est venue. Au début de l'année 2004, j'ai demandé à l'administration des statistiques détaillées concernant les entreprises qui obtiennent des mandats auprès de la Ville de Genève, et j'ai dû attendre environ huit mois pour obtenir une réponse... (*Des conseillers municipaux parlent entre eux.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande de faire silence. Vous pouvez discuter en privé à la buvette et dans la salle des pas perdus. J'aimerais que vous suiviez les propos de l'orateur.

*M. Guillaume Barazzone.* Je disais donc que l'idée nous est venue de déposer cette motion lorsque nous avons dû attendre huit mois pour obtenir des renseignements détaillés sur les entreprises qui obtiennent les mandats dans notre ville en vertu des procédures de marchés publics. Qu'ai-je obtenu, après huit mois de demandes réitérées et formellement adressées au Conseil administratif ou, plus particulièrement, à l'administration? Deux feuilles de format A4 comportant des informations relativement générales et extrêmement sommaires sur le nombre d'entreprises concurrentes qui obtiennent des marchés.

Ce que demande la motion démocrate-chrétienne intitulée «Transparence en matière de marchés publics» n'est finalement pas très compliqué. Nous aimerions connaître les noms des entreprises ayant obtenu des mandats, la procédure suivie – de gré à gré, sur invitation, sélective ou ouverte? – et le siège de ces entreprises: sont-elles genevoises, domiciliées sur le territoire de la commune, dans un autre canton, ou carrément à l'étranger en vertu d'accords internationaux?

L'importance de cette motion réside dans le fait que nous, élus municipaux, et donc représentants du peuple, nous voulons affirmer que le citoyen contribuable est en droit de savoir où va son argent. Il paie des impôts, la Ville construit un certain nombre d'édifices grâce à ces sommes et elle demande des fournitures et des services; nous voulons savoir – et nous voulons qu'il en aille de même pour le citoyen contribuable – à quoi est dépensé l'argent des impôts.

Finalement, la question fondamentale que nous posons ce soir n'est pas de savoir si ces statistiques doivent être publiques, mais si elles doivent rester secrètes. On nous répondra que ces données sont actuellement accessibles au public. En effet, les panneaux des différents chantiers annoncent le nom des sociétés ayant obtenu les mandats d'architectes. Il est vrai aussi qu'au sein de chaque section ou division de l'administration sont rangés différents classeurs

contenant chaque dossier séparément. Mais ce que nous voulons, quant à nous, ce sont des données statistiques permettant aux conseillers municipaux et à l'administration d'avoir une vue globale. Lors de la séance plénière d'hier, nous nous demandions si les petits architectes obtenaient plus de mandats que les grands – mais comment voulez-vous répondre à ce genre de questions sans une vue d'ensemble et sans la liste statistique des entreprises qui obtiennent les marchés?

L'objectif de notre motion n'est absolument pas d'émettre des soupçons à l'égard de l'administration, mais de demander s'il vaut encore la peine, aujourd'hui, de garder plus ou moins secrètes un certain nombre de données ou de limiter leur diffusion aux divisions de l'administration. Il ne s'agit pas non plus de transformer le Conseil municipal en gestionnaire des marchés publics, ni de faire du micromanagement ou de se mettre à la place des fonctionnaires de la Ville, qui font bien leur travail, je crois, mais de pouvoir disposer de ces statistiques – que nous souhaiterions bien plus détaillées que celles qui nous ont été transmises aujourd'hui – lorsque nous les désirons.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie de vous accorder, comme hier, sur le principe d'une certaine transparence en matière de marchés publics. Je crois que nous ne pouvons pas le refuser, c'est dans l'intérêt de tous et du citoyen contribuable en particulier. Je vous remercie donc d'accepter cette motion.

#### *Préconsultation*

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). «Transparence en matière de marchés publics»... Un beau titre, mais nous avons un doute. Chacun sait que l'on rencontre au Parti démocrate-chrétien de nombreux architectes, des promoteurs immobiliers ou leurs avocats, des avocats députés, voire des chefs de service... et le fait que cette motion soit signée par les seuls membres de ce parti renforce ce doute: et si tout cela n'était qu'une opération interne destinée aux seuls milieux immobiliers, dans le but de permettre aux prix de la construction de prendre l'ascenseur? J'ai un peu de peine à croire qu'il ne s'agit là que d'un contrôle. Pourquoi tant de suspicion? Qui veut-on protéger? Le doute est présent, insistant, permanent... On nous dira qu'il faut prendre en compte l'augmentation du prix du baril, la baisse du dollar, la remontée de l'euro qui conduit certaines entreprises dans l'impasse – certes, mais de là à faciliter à ce point une entente entre cartels, nous nous posons quelques questions...

C'est la raison pour laquelle, à cause de ce doute récurrent et insistant, nous ne soutiendrons pas cette motion qui, malgré un beau vernis, ne nous semble pas si transparente qu'on veut bien le dire.

**M. Gilles Thorel (S).** Le Parti socialiste salue les vœux de transparence émis par les démocrates-chrétiens et leur initiative de déposer une motion allant dans ce sens. Il votera donc sur le siège son renvoi au Conseil administratif, car elle ne nécessite aucun travail particulier de commission, étant donné sa parfaite clarté. Nous saluons en particulier la clairvoyance du premier de ses motionnaires, le préopinant démocrate-chrétien M. Guillaume Barazzone.

Le seul bémol que nous mettrons à notre acceptation, c'est qu'il ne faudrait pas que cette proposition génère des surcoûts et un surcroît de travail pour l'administration. Cependant, il semblerait que les informations demandées paraissent déjà régulièrement dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*; il suffirait de les compiler pour les transmettre au Conseil municipal. En tout cas, c'est ainsi que nous comprenons la présente motion, au Parti socialiste.

Nous sommes heureux d'entendre le Parti démocrate-chrétien affirmer que sa démarche n'est pas le fait d'une suspicion quelconque à l'encontre de l'administration municipale dans sa manière d'attribuer les marchés publics. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à nous suivre et à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

**M. René Winet (R).** Le débat sur cette motion déposée par le Parti démocrate-chrétien me donne l'occasion de rappeler que, depuis hier, on demande la transparence dans les comptes des manifestations organisées par la Ville de Genève, en matière de fondations et d'enveloppes des conseillers administratifs... Un peu partout, on veut de la transparence, toujours de la transparence. Mais si on transformait toutes ces exigences de transparence en une motion transmise au Conseil administratif, le Parti radical craindrait de devoir engager des collaborateurs supplémentaires pour évaluer toutes les dépenses et répondre au vœu de transparence du Conseil municipal.

Il y a un mois, je m'en souviens, j'ai demandé à M. Ferrazino, dans le cadre d'une question orale, combien coûtait le tas de sable qu'il avait mis aux Eaux-Vives. Ma question était une petite manifestation de transparence qui ne coûtait rien du tout, et il n'était pas nécessaire d'engager un employé pour me répondre. Mais M. Ferrazino m'a dit que je savais très bien que le Conseil municipal avait voté une somme de plusieurs milliers de francs pour qu'il puisse la dépenser ainsi. C'est de la transparence, ça? Sur ce plan, je conviens que ce n'est vraiment pas ce qu'on attend du Conseil administratif. Il pourrait quand même répondre à une aussi petite question!

Mais les démocrates-chrétiens demandent aujourd'hui une transparence beaucoup plus étoffée et il faudrait presque instaurer des départements supplé-

mentaires pour évaluer les coûts des marchés attribués par la Ville. Le groupe radical n'est pas directement opposé à cette motion, mais il s'abstiendra lors du vote.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de préciser un ou deux points. Effectivement, dans notre idée, il s'agit plutôt de demander une compilation de données, car nous ne pouvons évidemment pas croire que l'administration ne sera pas à même de trouver rapidement les différents éléments requis. Il est évident – cela devrait aller sans dire mais, comme souvent, cela va encore mieux en le disant – que les différents départements savent bien à qui ils confient des mandats, et selon quelle procédure. Ce que nous souhaitons, c'est que les conseillers municipaux bénéficient d'une vision panoramique de la question et qu'ils ne doivent pas faire des recherches ad hoc chaque fois qu'ils désirent ce genre de renseignements. Il est donc clair que ce travail doit être relativement facile à effectuer, sans qu'il soit nécessaire d'engager des forces humaines supplémentaires de quelque manière que ce soit.

Monsieur le président, je vous prie de transmettre une remarque à notre collègue M. Zaugg. Habituellement, j'ai pour lui une grande estime mais, ce soir, je dois dire qu'il m'a vraiment sidérée! Combien d'architectes et d'ingénieurs voit-il au sein du groupe municipal démocrate-chrétien, depuis plusieurs législatures? Il n'y en a guère, et il regarde sans doute au mauvais endroit de la salle...

Enfin, Monsieur le président, vous ne pourrez pas m'empêcher de me demander pourquoi il nous prête ces mauvaises idées. Ne seraient-ce pas des pratiques d'usage courant au sein de son groupe? Ce ne sont en tout cas pas les nôtres. Nous prônons la transparence et nos démarches sont transparentes, je peux rassurer M. Zaugg sur ce point.

**Le président.** Je transmets l'appréciation de M<sup>me</sup> Rys à M. Zaugg.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'essaierai d'être moins transparent que certains de mes collègues dont on parle ce soir... (*Rires.*) C'est très sympathique, de la part du groupe démocrate-chrétien, d'animer ce débat, mais il donne l'impression que la Ville de Genève ne serait pas transparente dans l'attribution de ses marchés. Comme l'ont relevé certains – Monsieur Winet, nous ne sommes pas d'accord pour jouer sur le tas de sable, mais nous sommes d'accord sur ce point, c'est peut-être plus important – nous sommes très transpa-

rents de manière régulière... et certains nous disent que nous le sommes trop! En effet, lorsque nous publions un appel d'offres dans la *FAO*, comme l'a rappelé M. Thorel tout à l'heure, nous indiquons même un prix cible, dès le départ, pour cerner exactement l'estimation réalisée par nos propres services. Certains nous reprochent donc d'aller trop loin...

Là où je rejoins le raisonnement de M. Winet, c'est quand il se demande ce qu'on cherche à dire en sollicitant ainsi les services. Je signale que l'attribution des marchés publics est une activité interdépartements et interservices, et il est bien évident que nous procédons de la sorte régulièrement et que nous continuerons à le faire. Mais s'il faut encore additionner les données et en faire une synthèse pour de belles présentations qui font plaisir à M. Barazzone et à son groupe... Tout cela pour dire quoi?

Non, j'ignore ce que vous voulez, Monsieur Barazzone, mais il faut savoir que dans le cadre de l'attribution des marchés publics, que ce soit sur la base de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ou d'une procédure de gré à gré, pour des seuils inférieurs, c'est toujours le maître de l'ouvrage, en fin de compte, qui décide de l'attribution du mandat. Je ne vois pas ce que votre motion pourra y changer. Vous recevrez les informations qui sont celles que vous avez déjà aujourd'hui, et que vous venez d'ailleurs de mentionner, à savoir le nombre d'entreprises domiciliées sur le territoire de notre municipalité, celles qui sont situées dans le canton mais hors de la municipalité, en Suisse mais hors du canton, ou encore hors de Suisse, à l'étranger. Ces informations, vous les avez déjà, je le répète, mais vous voulez les obtenir sous une autre forme.

La transparence ne nous pose aucun problème, comme l'a relevé M. Thorel. Mais il y a ceux qui – un peu comme vous, Monsieur Barazzone, aurais-je tendance à penser – se moquent de cette transparence et demandent beaucoup de travail administratif et bureaucratique, sans faire avancer d'un pouce le schmilblick; et de l'autre côté, il y a ceux – le Conseil administratif en fait partie – qui parlent peut-être un peu moins, mais qui pratiquent la transparence au quotidien. Quant à nous, avec ou sans la motion démocrate-chrétienne, nous continuerons simplement à fonctionner comme maintenant pour assurer la transparence dans les faits.

Si d'aventure le Conseil municipal, afin de garantir cette transparence, devait nous demander de réaliser un travail bureaucratique et administratif supplémentaire pour lui démontrer comment nous travaillons, il est clair que nous le ferons; mais nous serons là, au mois de décembre, lors du vote du budget, pour demander les postes nécessaires. Nous attendrons alors que M. Barazzone et son groupe nous les votent... Personnellement, j'aurais beaucoup de réticence à suivre une telle démarche, que je trouverais très indécente. Nous avons d'autres choses bien plus importantes à faire!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le disait mon collègue Mugny, hier soir à la même heure et concernant un autre objet, ayez des idées, mais faites en sorte qu'elles apportent quelque chose à la population et qu'elles aillent dans le sens des prestations que nous souhaitons lui donner, au lieu de causer un travail bureaucratique qui ne fait qu'alourdir les tâches de nos collaboratrices et collaborateurs!

**M. Alexis Barbey (L).** Je dirai juste quelques mots pour expliciter la position du Parti libéral par rapport à cet objet. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu vous en rendre compte depuis la séance plénière d'hier, nous sommes assez sensibles aux questions de transparence et nous aurions fortement envie de souscrire à la motion démocrate-chrétienne à ce sujet, cela d'autant plus qu'elle ne suscite pas un énorme travail supplémentaire, étant donné que l'information demandée est déjà publiée dans la *FAO* et qu'il s'agit pour l'administration de fournir un condensé de données en un simple tableau récapitulatif.

Cela dit, nous ne voudrions pas donner une impression de défiance envers la méthode d'attribution des marchés publics à la Ville de Genève. Nous n'aimerions pas non plus laisser croire que nous cherchons à générer du papier pour générer du papier. Pour cette raison, nous sommes un peu empruntés face à cette motion et le Parti libéral adoptera une attitude d'abstention favorable, dirais-je, mais d'abstention quand même.

**M. Guillaume Barazzone (DC).** Peut-être M. Ferrazino et moi n'avons-nous pas vraiment la même notion de la transparence, en tout cas de celle dont il est question dans cette motion. Ce que nous voulons savoir, ce n'est pas si le Conseil administratif opère de manière transparente en la matière, mais tout simplement quelle est la transparence que l'on veut instaurer entre vous, Conseil administratif, et nous, Conseil municipal. Je le répète, l'idée de cette motion nous est venue parce que nous avons dû attendre huit mois sans rien recevoir, en réitérant plusieurs fois notre demande à l'intention des services, par e-mail ou par lettre, avant d'obtenir les quelques informations que j'ai mentionnées tout à l'heure, ces deux pages A4 mentionnant les entreprises concurrentes et celles qui ont obtenu les marchés. Nous considérons, en tant que représentants des contribuables, que nous sommes en droit de savoir quelle entreprise a eu le marché. C'est tout simplement cela que nous demandons.

Monsieur Ferrazino, quand vous nous parlez de postes supplémentaires à créer à la suite de notre motion, je crois que vous plaisantez! Ces informations, vous les avez, et il suffirait, lors des caucus interservices ou interdépartements, de

les réunir dans un seul pool et de nous les présenter en fin d'année si nous le souhaitons. Nous ne vous demandons donc pas forcément de faire un travail supplémentaire, mais de nous faciliter la tâche.

**M. Eric Ischi** (UDC). Contrairement aux réticences de certains, nous n'avons, quant à nous, aucune difficulté à proposer le renvoi de cette motion M-478 au Conseil administratif, car nous sommes persuadés que ce qu'elle demande est déjà disponible. Je ne crois pas que cela nécessite un travail supplémentaire. Il est tout à fait normal, si nous souhaitons de tels renseignements, que nous puissions les obtenir, puisqu'ils existent déjà. C'est la raison pour laquelle nous adoptons cette position.

**Mise aux voix, la motion est acceptée par 35 oui contre 23 non (12 abstentions).**

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir une liste statistique annuelle détaillée en matière d'adjudication des marchés publics, pour chaque département.

Les statistiques indiqueront le montant de chaque marché dépassant les différentes valeurs seuils (qui seront calculées conformément à l'article 2 du règlement municipal sur la passation des marchés publics en matière de construction (LC 21 221), le type de procédure utilisé (procédure ouverte, sélective, sur invitation ou de gré à gré), le nom, le siège ou le domicile effectif de l'entreprise ayant remporté la soumission.

Les statistiques de chaque département seront mises à la disposition des conseillers municipaux chaque année.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Motion de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG» (M-479)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l’engagement de la Ville de Genève pour une politique de développement durable (Agenda 21);
- l’existence et la qualité des installations sportives de la Ville de Genève;
- le succès desdites installations auprès du public, notamment les familles, les enfants et les adolescents;
- les dessertes peu nombreuses de ces mêmes installations par les Transports publics genevois (TPG) et les cadences insuffisantes des bus les desservant lors des congés officiels, le mercredi pour les enfants, les week-ends et les jours fériés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’intervenir auprès des TPG afin d’augmenter la cadence des bus et le nombre de lignes desservant les sites sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Bois-des-Frères, et cela le mercredi, les week-ends et les après-midi après 15 h et jusqu’au soir.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** S’il est vrai que notre ville dispose de transports publics performants desservant différents quartiers – sauf les Pâquis, où ce n’est pas encore au point – il n’en va pas de même en ce qui concerne les centres sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, du Bois-des-Frères et, bien sûr, des Vernets. En effet, malgré leur forte fréquentation, ces sites sont très mal desservis par les Transports publics genevois (TPG): pas de ligne directe depuis le centre-ville et cadences à la demi-heure – voire à l’heure – après 19 h, c’est-à-dire au moment où ils sont le plus fréquentés par les sportifs. C’est à n’y rien comprendre! En outre, les parkings pour voitures affichent toujours complet le soir, le mercredi et le week-end. Tout cela ne va pas dans le sens de la politique cohérente des déplacements et du développement durable défendue par l’Alternative.

Nous demandons donc le renvoi de cette motion au Conseil administratif, afin qu’il intervienne auprès des TPG en vue d’augmenter la cadence des bus et le nombre des lignes desservant ces sites sportifs. Ces modifications doivent être prises en charge dans le cadre du budget normal des TPG, et non pas aux frais de la Ville de Genève.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 698.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Nous avons étudié cette motion en détail. Certains éléments ont particulièrement retenu notre attention, notamment le fait qu'il est effectivement très bon, pour toute la population, de faire du sport. Il est bien plus sain que nos enfants fassent du sport au lieu de traîner dans les rues à la sortie de l'école ou les jours de congé. Nous avons également retenu le fait que les deux parents sont de plus en plus nombreux à travailler et qu'il est donc essentiel que les enfants puissent utiliser les transports publics pour se rendre dans les salles de sport.

Toutefois, nous avons été obligés de considérer que la motion socialiste proposait une solution un peu rapide. C'est pourquoi nous déposons un amendement modifiant l'invite de la manière suivante:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'effectuer préalablement une étude ciblée et exhaustive de fréquentation et d'opportunité en vue d'augmenter, selon les besoins ressortant d'une telle étude, la cadence des bus et le nombre de lignes desservant les sites sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Bois-des-Frères, et cela le mercredi, les week-ends et les après-midi après 15 h et jusqu'au soir.»

A notre sens, demander directement au Conseil administratif d'augmenter la cadence des bus sans connaître au préalable les besoins effectifs justifiant une telle mesure reviendrait une fois de plus à mettre la charrue avant les bœufs. Nous souhaitons que les bœufs passent avant la charrue, et la réalisation d'une étude permettant d'obtenir ces données.

J'en profite pour ajouter que nous n'accepterons évidemment pas de voter un crédit d'étude; cette dernière doit être menée à bien plaire par les TPG, car il est absolument exclu qu'elle nous coûte quoi que ce soit. Si notre amendement, que je dépose sur votre bureau, Monsieur le président, est accepté, nous voterons cette motion.

**M. Roberto Broggin**i (Ve). Cette motion part d'un bon sentiment, bien sûr, mais ce n'est pas ici le lieu de la traiter. Le groupe des Verts ne l'acceptera donc pas...

**Le président.** Un instant, Monsieur Broggin*i*, je dois rétablir le silence dans la salle, car on ne vous entend absolument plus. (*Remarque de M. Froidevaux.*)

Monsieur Froidevaux, je vous donne la parole quand vous voulez, mais il faut que nous puissions nous entendre tous!

*M. Roberto Brogginì.* J'expliquais à l'instant que ce n'est pas ici le lieu de traiter cet objet, étant donné que la prestation des TPG est cantonale et que les lignes 11 et 21, notamment, qui sont visées par cette motion, vont faire l'objet d'un renforcement dans le prochain plan de développement des TPG. Ce n'est pas à la Ville à se substituer au Canton pour des prestations qui relèvent de la compétence de ce dernier. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez bien que la Ville de Genève finance un certain nombre de lignes comme celles de la Jonction, de la Vieille-Ville ou des hôpitaux. Si nous présentons une telle demande aux TPG, nous les voyons déjà venir nous dire que la Ville de Genève, qui veut ces prestations supplémentaires, doit contribuer et payer sa part, alors qu'il s'agit en fait des prestations de base des TPG. Nous pouvons intervenir pour les solliciter, mais pas de cette manière-là, parce qu'ils vont, bien sûr, nous demander de payer.

Quant à l'amendement libéral, nous ne l'accepterons pas non plus. Nous serions plutôt favorables à un projet favorisant l'écomobilité des usagers des centres sportifs concernés: par exemple, un billet combiné bus + entrée aux manifestations sportives, ou bus + abonnement pour pratiquer les différents sports que peuvent accueillir ces sites. Voilà des propositions ouvertes, qui changeraient la mobilité, mais cette motion du Parti socialiste tombe à côté du but et nous la refuserons.

**M. Jean-Louis Fazio (S).** Je voudrais simplement rassurer M<sup>me</sup> Fontanet: les socialistes voteront son amendement, puisqu'il va dans le sens de leur motion.

Quant à M. Brogginì, je l'assure que nous ne voulons pas que la Ville se substitue au Canton au sujet de la desserte de ces sites sportifs, desserte qui doit être intégrée au programme général des TPG.

**M. Michel Ducret (R).** On peut effectivement s'étonner de la motion socialiste, notamment en ce qui concerne le mercredi, ou en tout cas le mercredi après-midi, où les enfants disposent des services urbains des TPG, lesquels sont calqués sur la demande. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que les fréquences de passage des véhicules sont adaptées à la demande effective. A ma connaissance, on ne connaît pas de surcharge, notamment le mercredi après-midi, et en particulier sur les lignes conduisant aux sites mentionnés dans cette motion. Si nous voulons une desserte supplémentaire, à savoir une

offre dépassant largement la demande, à ce moment-là, c'est à la municipalité de mettre la main à la poche et non pas aux TPG, qui, eux, remplissent un contrat de prestations cosigné par l'Etat de Genève, qui est le donneur d'ordre, comme l'a signalé M. Brogginì. En réalité, c'est Unireso, c'est-à-dire l'Etat – et non pas les TPG – qui fixe la desserte respective des différents endroits de notre canton.

Cela étant, nous soutiendrons l'amendement libéral à cette motion, car nous sommes prêts à examiner la question et nous ne refusons pas l'idée d'une éventuelle amélioration de la situation. Mais le groupe radical doute fortement que ce soit possible et que l'étude demandée par les libéraux débouche sur la nécessité réelle de renforcer les cadences des TPG aux moments et pour les sites décrits par la motion socialiste. Je le rappelle, ces sites sont, dans l'ensemble, bien desservis, en particulier les Vernets et le Bois-des-Frères, qui disposent tous deux de deux lignes urbaines au minimum – ou, en tout cas, qui en disposeront très prochainement – aux fréquences de passage assez élevées. Celles du week-end sont les mêmes que pour le reste du réseau, bien sûr, mais il n'y a pas plus de personnes pour autant qui en profitent.

Les fréquences de passage des véhicules des TPG ne sont pas sorties tout à coup du chapeau d'un magicien qui déciderait à quel intervalle de temps ils doivent circuler! Elles sont simplement calculées par rapport à la demande. Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, encouragez les gens à utiliser davantage les transports publics et les TPG seront prêts à augmenter leurs fréquences, mais, pour le moment, cette demande n'existe pas! Je conviens que, à un moment donné, il faut créer une offre pour susciter un usage, mais certaines limites ne peuvent pas être dépassées. On ne peut pas gaspiller les moyens à disposition des transports publics ou de notre commune pour augmenter la desserte de certains sites alors que ce n'est pas nécessaire.

Mais nous sommes prêts à examiner en commission si une telle nécessité s'avère réelle – mais nous en doutons beaucoup, bien que nous ne voulions pas avoir une attitude fermée à cet égard. Nous accepterons donc cette motion telle qu'amendée par les libéraux.

**M. François Sottas** (AdG/SI). Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos des préopinants MM. Brogginì et Ducret. Mais si nous commençons à faciliter la desserte des centres sportifs au détriment des autres usagers des TPG, un problème se pose, tout de même! Actuellement, les TPG fonctionnent en sous-régime et laissent des gens sur le carreau pour pouvoir assurer le genre de services spécifiques dont il est question ici, et c'est un peu dommage.

L'amendement libéral n'apporte pas grand-chose à cette motion. Peut-être faut-il étudier en commission ce qu'il demande? Je crois plutôt que nous devons

continuer à faire confiance aux TPG et ne pas impliquer la Ville dans cette problématique.

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion telle qu'amendée par les libéraux. Nous comprenons bien l'argument des Verts, qui est tout à fait correct, puisque nous savons que, en principe, lorsque nous demandons l'extension de certaines lignes, les TPG sont d'accord à condition que nous payions.

En l'occurrence, nous parlons d'un service public concernant des centres sportifs appartenant à la Ville de Genève, mais qui ne sont pas fréquentés uniquement par les habitants de celle-ci. Ce que nous demandons aux TPG, c'est d'étudier la faisabilité d'augmenter leur desserte et d'évaluer combien cela coûterait. A partir de là, s'ils demandent à la Ville de Genève de mettre la main à la poche, nous pouvons encore décider si nous voulons le faire ou pas. Mais je trouve que, en l'état de la situation, il est un peu dommage de dire non tout de suite, surtout de la part des Verts. Je dois dire que je ne comprends pas très bien leur refus d'étudier la possibilité d'une meilleure desserte des TPG.

En outre, je pense que ce n'est pas la première fois – et sûrement pas la dernière – que le Conseil municipal prend certaines initiatives qui ne sont pas tout à fait d'ordre municipal, tant s'en faut. Je suis persuadé qu'on trouverait des exemples d'initiatives des Verts qui ont aussi été dans ce cas. Par conséquent, puisque cette motion – je signale d'ailleurs qu'il aurait plutôt dû s'agir d'une résolution – part d'une bonne intention, pourquoi ne pas la renvoyer au Conseil administratif, pour qu'il la transmette aux TPG?

Cependant, il y a un argument que je n'ai pas très bien compris. On nous dit que les différentes fréquences de passage des véhicules des TPG n'ont pas été établies n'importe comment. Je comprends bien, mais comment affirmer qu'il n'y a pas de manque tant que la desserte en question n'existe pas? C'est un peu contradictoire.

Etudions cette motion amendée par le Parti libéral, et nous verrons par la suite quelle réponse les TPG donneront au Conseil administratif.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Tout ou à peu près tout a été dit sur cette motion. Je donne donc simplement la position de notre groupe: nous voterons cette motion telle qu'amendée par le Parti libéral.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'interviens juste pour rappeler qu'il y a une sorte de mélange des genres. Il est vrai que la desserte de

certain lieux existe et pas celle d'autres lieux. On nous demande d'augmenter les cadences des véhicules des TPG; pour le Bout-du-Monde, c'est faisable, mais pour Vessy, il faut créer une nouvelle ligne, parce que l'actuelle ne va pas jusque-là. Vous avez donc raison, Monsieur Bonny, de dire que les TPG sont certainement beaucoup mieux outillés que la commune ou que quiconque pour savoir s'il y a lieu ou pas de donner suite à cette motion.

Tel fut d'ailleurs le cas, rappelez-vous, pour la desserte nocturne. La Ville de Genève, par le biais du Conseil municipal dans un premier temps – et nous l'avions relayé en tant que Conseil administratif dans un second temps – avait demandé aux TPG qu'il y ait des lignes nocturnes le vendredi et le samedi soir jusqu'à 2 h du matin. C'était une excellente idée, et nous avons prétendu que cela faisait partie de l'offre de base du contrat de prestations des TPG, tout au moins en partie. Ils l'ont admis et, finalement, l'extension de cette prestation est cofinancée par les TPG – donc le Canton – et la Ville.

Quant à ce qui est demandé ici, faut-il attendre que se manifeste un besoin exprès pour instaurer des lignes nouvelles ou augmenter la cadence de celles qui existent déjà? Je serais d'avis que nous pouvons effectivement inciter les TPG à examiner la question, pour savoir si cette motion est fondée ou pas. Mais c'est peut-être l'intitulé de cette dernière qui a répondu à la question avant de l'avoir posée, puisqu'il y est dit qu'il faut intervenir pour demander une augmentation de la cadence des véhicules des TPG. On aurait pu dire qu'il fallait examiner l'opportunité d'augmenter cette cadence ou de la créer là où elle n'existe pas. En tout cas, c'est dans cet esprit que le Conseil administratif reçoit cette motion par rapport à une telle démarche, avec l'argument que, dans le cadre du contrat de prestations, les TPG sont amenés à en fournir un certain nombre.

Néanmoins, comme l'a souligné M. Sottas, il ne faudrait en tout cas pas que des prestations complémentaires de ce genre-là aient pour conséquence une remise en cause de celles qui existent déjà. Cela reviendrait à dire que ces dernières ne se justifient pas; or, si tel était le cas, cela se saurait. Et non seulement elles sont pleinement justifiées mais, très souvent, elles sont même considérées comme insuffisantes.

Ce qu'il convient donc de faire maintenant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous me permettez de l'exprimer ainsi en conclusion de ce bref débat, c'est de demander aux TPG d'étudier la question, parce qu'ils le feront mieux que nous-mêmes, je le répète – cela va dans le sens de l'amendement libéral. Il s'agit, dans le cadre du contrat de prestations des TPG et sans remettre en cause les lignes existantes et leurs développements, de voir comment répondre complètement ou en partie à la demande formulée par le Parti socialiste par le biais de cette motion.

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Fontanet est accepté par 42 oui contre 9 non (9 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 41 oui contre 10 non (10 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'effectuer préalablement une étude ciblée et exhaustive de fréquentation et d'opportunité en vue d'augmenter, selon les besoins ressortant d'une telle étude, la cadence des bus et le nombre de lignes desservant les sites sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Bois-des-Frères, et cela le mercredi, les week-ends et les après-midi après 15 h et jusqu'au soir.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## 9. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-123: «Fêtes et manifestations dans le parc des Bastions»;
- P-124: «Pour la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre place Saint-François)»;
- P-125: «Parcage sur la plaine de Plainpalais lors du Grand Chapiteau de la brocante et de l'antiquité»;
- P-126: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard»;
- P-127: «Soutien à la maison des décors Le Hangar S. Coop»;
- P-128: «Pour la libération de la rue du Cendrier».

Les pétitions P-123, P-124, P-125, P-126 et P-128 seront renvoyées à la commission des pétitions. Je mets aux voix le renvoi de la pétition P-127 à la commission des arts et de la culture, selon la proposition du bureau du Conseil municipal.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-127 à la commission des arts et de la culture est accepté à la majorité (1 opposition).

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-505, de *M<sup>me</sup> Alexandra Rys*, *MM. Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni et Lionel Ricou*: «Villa Moynier: un toit pour une Europe des cultures»;
- M-506, de *MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Guillaume Barazzone, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys*: «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!»;
- M-507, de *M<sup>mes</sup> Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel*: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS»;
- M-508, de *MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon*: «Pour un concept clair du mobilier urbain»;
- M-509, de *M<sup>mes</sup> Liliane Johnner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo*: «Label de qualité sociale».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation suivante:

- I-125, de *M. Roman Juon*: «Rond-point de Plainpalais: le Bronx».

## 12. Questions écrites.

**Le président.** Les questions écrites suivantes ont également été déposées:

- QE-165, de *M. Eric Fourcade*: «Eclairage public au croisement de l'avenue Peschier et de la rue Maurice-Barraud»;
- QE-166, de *M. Roberto Brogginì*: «Place Grenus 9, budget provisionnel d'exploitation et loyers des arcades après travaux: du simple au double?»;

- QE-167, de *M. Roberto Brogini*: «Pourquoi l'édicule datant de l'Exposition nationale de 1896 sis au boulevard James-Fazy est-il laissé à l'abandon?»;
- QE-168, de *M. Roman Juon*: «Interdiction de fumer dans les établissements publics de la Ville de Genève!».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous convie à nous retrouver le samedi 13 novembre 2004. Il nous reste encore 28 points à l'ordre du jour et la vitesse moyenne de nos débats est de l'ordre de 4,5 points par heure...

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2558
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2558
3. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 9 juin 2004, sur la pétition intitulée: «Sauvons Rhino» (P-94) .....	2558
4.a) Motion de M <sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour un plan lumière en ville de Genève» (M-473) .....	2560
4.b) Motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggin: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?» (M-476) ...	2561
4.c) Motion de M. Roberto Broggin: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain» (M-485) .....	2561
5. Motion de M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la création d'une fondation Clarté» (M-474) .....	2581
6. Motion de M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?» (M-475) .....	2585
7. Motion de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et M <sup>me</sup> Alexandra Rys: «Transparence en matière de marchés publics» (M-478).....	2593
8. Motion de M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG» (M-479) .....	2602

9. Pétitions .....	2608
10. Propositions des conseillers municipaux .....	2609
11. Interpellations .....	2609
12. Questions écrites .....	2609

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*